



quartiers2030

CONTRAT DE VILLE GRAND NARBONNE « QUARTIERS 2030 »



SOMMAIRE

- INTRODUCTION

PORTRAIT CHIFFRE DU TERRITOIRE DU GRAND NARBONNE ET DE LA VILLE DE NARBONNE

LES PROJETS PAR QUARTIER

- SAINT JEAN SAINT PIERRE
- CENTRE-VILLE
- RAZIMBAUD

LES AXES TRANSVERSAUX AUX TROIS QUARTIERS

LA PARTICIPATION CITOYENNE (GUSP ET FPH)

SANTE MENTALE

ÉDUCATION - PRE

EMPLOI

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

ÉGALITÉ FEMMES HOMMES

DISPOSITIF POLITIQUE DE LA VILLE

DISPOSITIF DU DROIT COMMUN

LA GOUVERNANCE

AFFIRMATION DU TRINOME

PARTENARIATS INSTITUTIONNELS ET SOCIÉTÉ CIVILE

LA PROGRAMMATION ASSOCIATIVE

L'ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES

EXONERATION TFPB

LA MÉTHODOLOGIE D'EVALUATION

EVALUATION QUANTITATIVE

L'IMPACT SOCIAL

LES ENGAGEMENTS DE CHAQUE PARTENAIRE SIGNATAIRE

INTRODUCTION

Le Décret no 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret no 2014-767 du 3 juillet 2014 a défini le cadre général de l'action en faveur des quartiers prioritaires et des ménages les plus fragiles. « La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants ».

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville. Ils doivent respecter les critères législatifs de revenu et de population (concentration de pauvreté en milieu urbain) :

- être dans une unité urbaine de plus de 10 000 habitants ;
- le nombre minimal d'habitants d'un QPV est fixé à 1 000 ;
- le critère de revenu des ménages est défini par le décrochage par rapport aux revenus de l'unité urbaine du QPV et le décrochage par rapport aux revenus de la France métropolitaine.

L'élaboration des contrats de ville pour la période 2024 – 2030 s'est appuyée sur le plan Quartiers 2030 et la circulaire ministérielle du **31 août 2023 qui s'articulent autour des objectifs socles pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville**. Ces objectifs socles comprennent :

- Favoriser les subventions aux associations de proximité
- Faciliter l'exonération de charges pour les bailleurs et les entreprises situés dans les quartiers prioritaires
- Faciliter l'accès aux dispositifs propres à la politique de la ville et leurs effets leviers ainsi que les financements directs ou indirects générés
- Veiller à ne pas se substituer au droit commun

L'élaboration des nouveaux Contrats de Ville s'organise aussi autour :

- d'une géographie prioritaire qui reste la même sur le territoire narbonnais
- De contrats évolutifs et adaptés aux contextes et enjeux socio-économiques locaux.

Ce contrat poursuivra la volonté d'associer les habitants aux travaux de la politique de la ville (évaluation des actions, expertise des habitants...). Une attention particulière sera portée à la participation des habitants dans la mise en œuvre et l'évaluation du contrat de ville 2024 – 2030 à l'appui des conclusions de la commission nationale « participation citoyenne des quartiers ».

La mobilisation du droit commun de l'État, des collectivités locales, de leurs groupements et plus largement de l'ensemble des partenaires signataires du contrat demeure un objectif majeur. À cette fin, les contrats devront s'articuler avec les autres politiques nationales au premier rang desquelles le Pacte des solidarités, le Plan National de Transition Écologique ou encore la création de France Travail dans le cadre de la loi Plein Emploi.

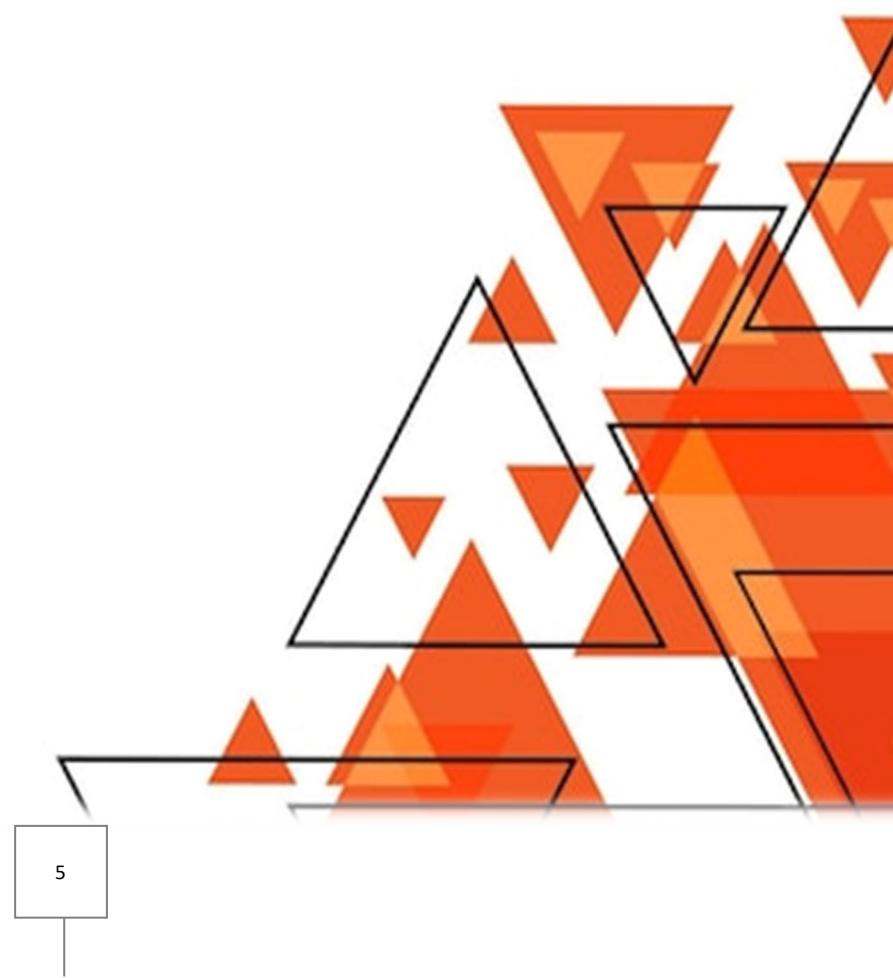
Le contrat de ville 2024/2030 prendra également appui sur les entreprises locales, notamment par le biais du dispositif « PAQTE » et « Entreprises s'engagent ».

Enfin, la circulaire du 31 aout 2023 prévoit une enveloppe supplémentaire de 2,5 % pour tenir compte des réalités sociales des territoires en dehors du périmètre défini des quartiers prioritaires. Cette enveloppe permettra un travail partenarial autour de la cité des platanes sur la commune de Narbonne.



**ENGAGEMENT
QUARTIERS 2030**

GRAND NARBONNE

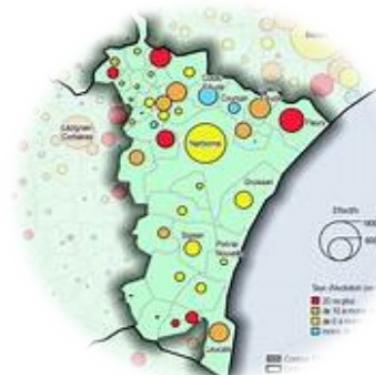


PORTRAIT CHIFFRE DU TERRITOIRE

Le Grand Narbonne est une communauté d'agglomération dynamique, composée de 137 000 habitants dont 11 000 résident dans un quartier prioritaire.

L'agglomération est confrontée à une diversité de défis urbains, économiques et sociaux.

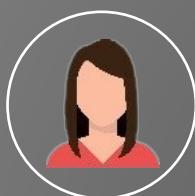
PORTRAIT DU GRAND NARBONNE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION



37 Communes

932 km²

130 390



52 %



47 %



**- de 25 ans
25.5 %**



**+ de 60 ans
33.8 %**

Indice jeunesse : **0,6**



Taux de résidences principales : **54**



Nombre de personnes par résidence principale : **2**

Part des logements sociaux : **12%**

PORTRAIT CHIFFRE DU TERRITOIRE

EMPLOI – EDUCATION

Part des 16 à 25 ans non scolarisés et sans emploi : **24,4 %**



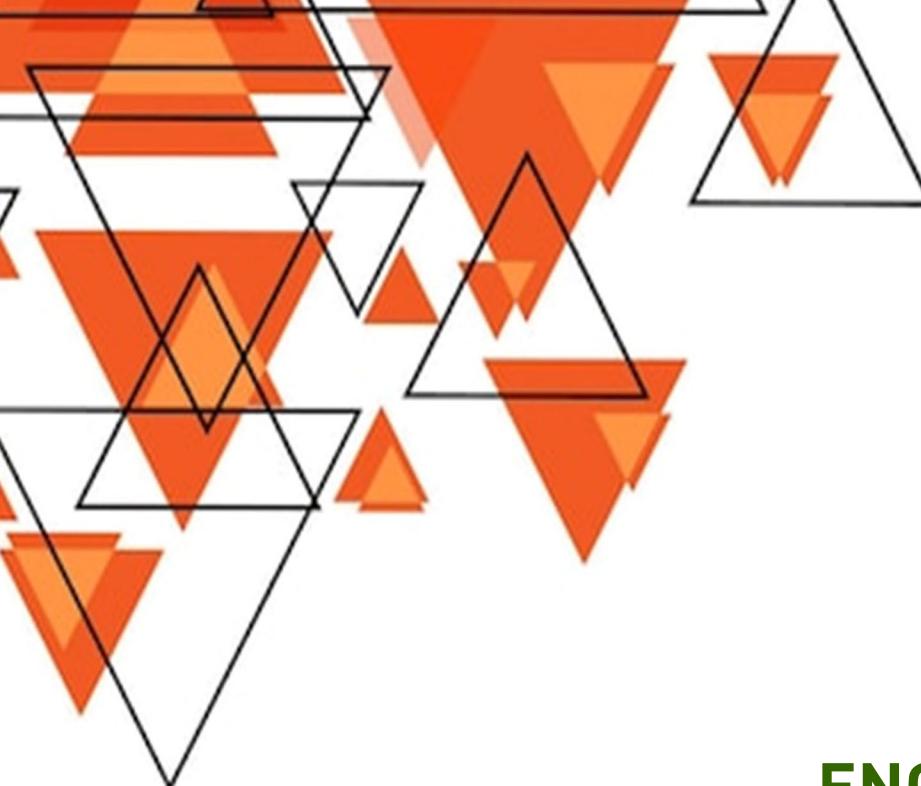
Taux d'emploi des 15-64 ans :
58,1 %



Nombre d'établissements :
14 135

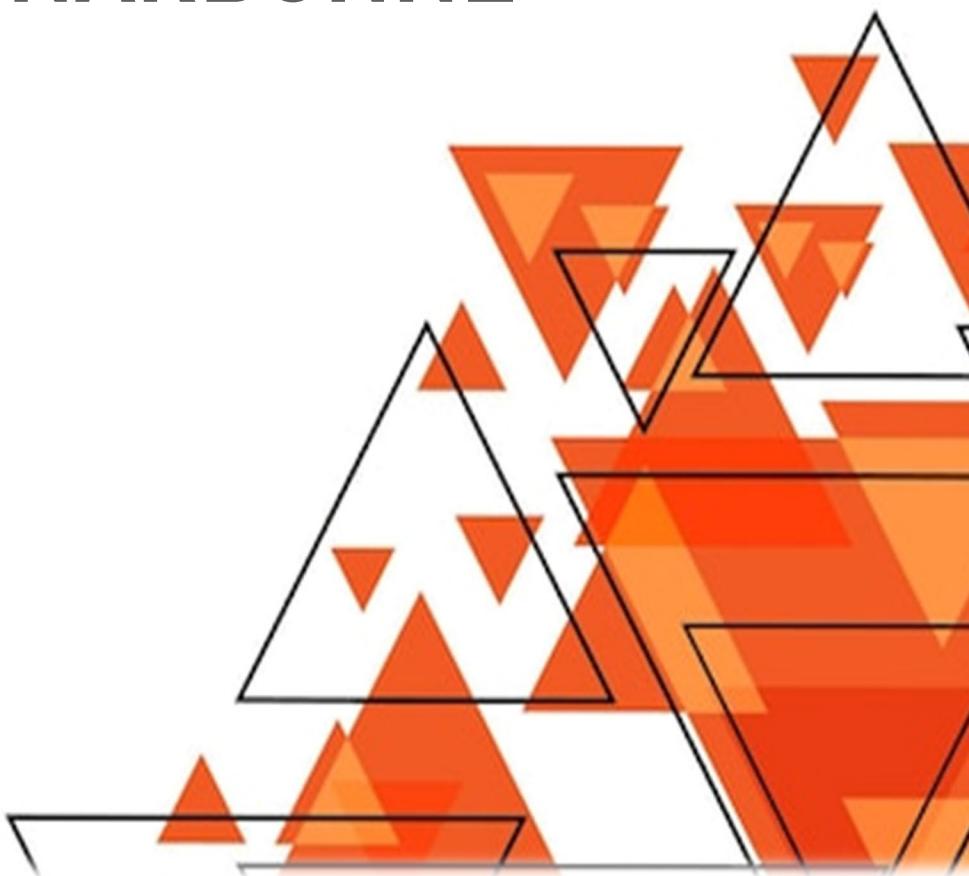


Part des entreprises
sans salariés : **76,7 %**



ENGAGEMENT QUARTIERS 2030

Ville de NARBONNE



PORTRAIT DE LA VILLE DE NARBONNE



55 375 Habitants

Superficie : **175.31 km²**



53,8 %



46,2 %



- de
25 ans



+ de
60 ans

Indice jeunesse : **0,7**



Taux de résidences
principales : **75 %**



Nombre de personnes par
résidence principale : **1,9**

Part des logements sociaux : **20,4 %**

EMPLOI – EDUCATION

Part des 16 à 25 ans non scolarisés et sans emploi : **25,2 %**



Taux d'emploi des 15-64 ans :
54,8 %



Nombre d'établissements :
6 986



Part des entreprises
sans salariés : **72,4 %**

PORTRAIT DE LA VILLE DE NARBONNE

Quartiers prioritaires du territoire : **10 411 habitants**

- Le quartier Ouest (Saint Jean Saint Pierre) : **3 434 habitants**
- Le quartier Est (Razimbaud) : **1 736 habitants**
- Et le quartier Centre (depuis 2014) qui englobe une large partie du Centre-Ville : **5 241 habitants**

✚ 8 % de population de la Communauté d'Agglomération réside en Quartier Prioritaire
✚ 19% de la Ville en quartiers prioritaires

Le diagnostic des quartiers qui va suivre a été mené et nourri par plusieurs des acteurs du Contrat de Ville, acteurs institutionnels, associatifs et habitants.

Grâce à une approche méthodologique qui combine les analyses quantitatives fournies par les données nationales et les analyses qualitatives qui se reposent sur des diagnostics de terrain, ce Contrat de Ville se veut un instrument essentiel au service des décideurs locaux, des associations et des résidents des quartiers.

Dans le cadre de l'initiative "Quartiers 2030", une démarche participative a été mise en place pour solliciter l'avis des habitants du Grand Narbonne sur les défis à relever, les atouts existants et les projets à développer dans leurs quartiers.

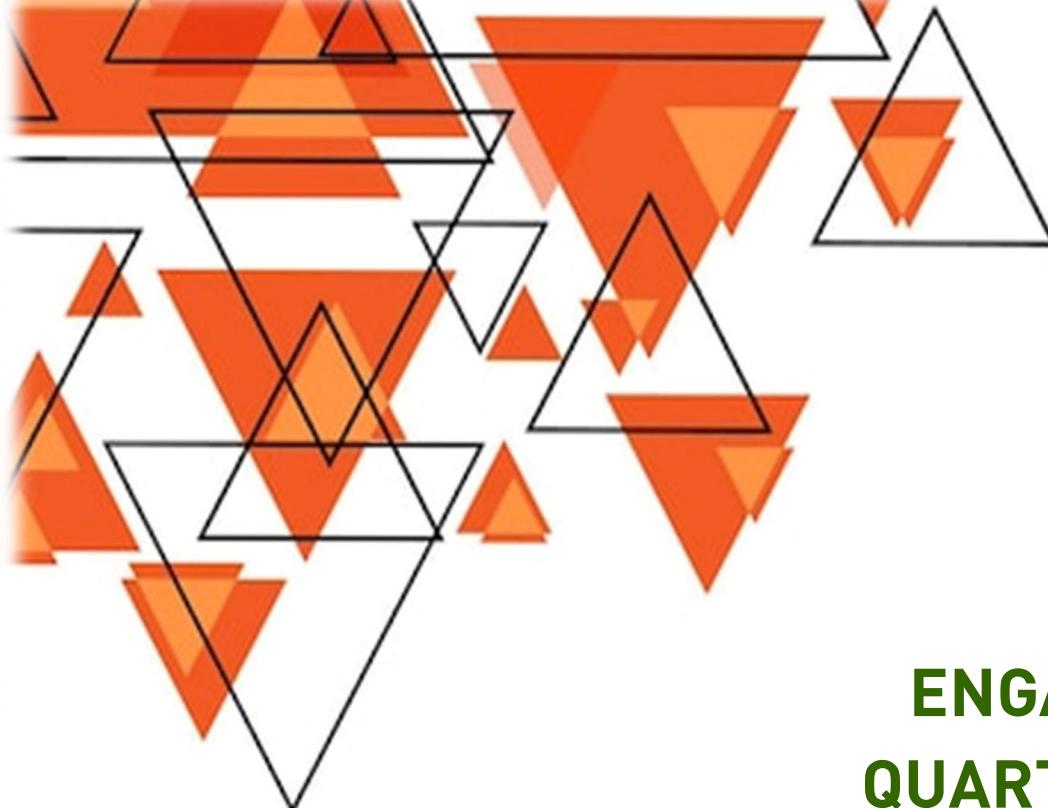
Cette initiative a été complétée avec des initiatives du terrain, soit par des actions directes de collectivités ou bien du monde associatif.

Cette approche qualitative a permis de fournir un aperçu précieux des préoccupations et des aspirations des citoyens. Les résultats de cette consultation enrichissent le diagnostic des quartiers Ouest, Est, et Centre-Ville, et servent de fondement à l'élaboration de stratégies d'amélioration spécifiques.

L'ambition est de développer des stratégies sur mesure pour améliorer le cadre de vie des habitants, faciliter l'accès à l'emploi, à la culture, au sport et aux loisirs, et répondre efficacement aux demandes en matière de logement, de services publics et d'infrastructures.

Des enjeux propres aux territoires

Les partenaires (institutionnels, associations, habitants) se sont réunis lors de 6 ateliers d'élaboration du contrat de ville qui ont permis de partager les diagnostics et définir les enjeux qui doivent guider le développement des quartiers pendant la période de mise en œuvre du contrat de ville 2024-2030. Ces enjeux répondent aux spécificités territoriales, aux problématiques locales et aux ressources identifiées par les acteurs du territoire, afin d'établir sur chaque quartier prioritaire un projet de territoire.



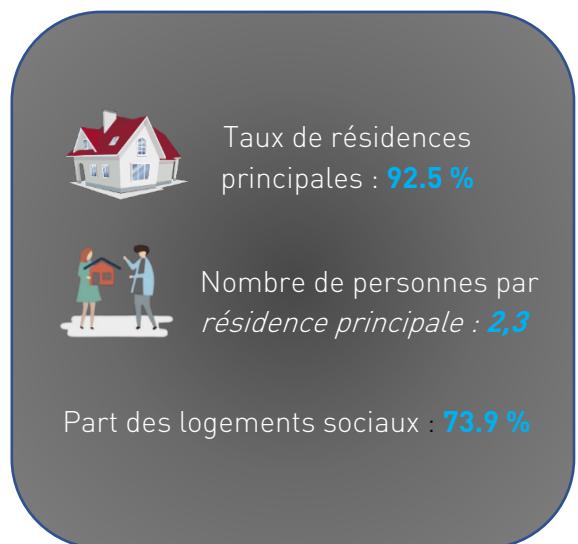
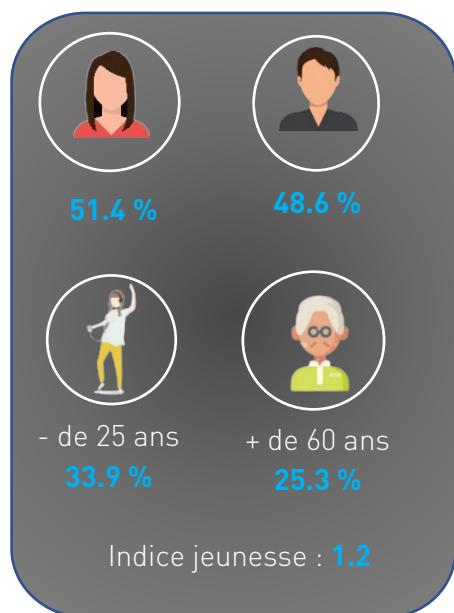
**ENGAGEMENT
QUARTIERS 2030**

**Quartier Ouest
Saint Jean Saint Pierre**



Quartier Ouest – Saint Jean Saint Pierre

PORTRAIT CHIFFRE DU TERRITOIRE

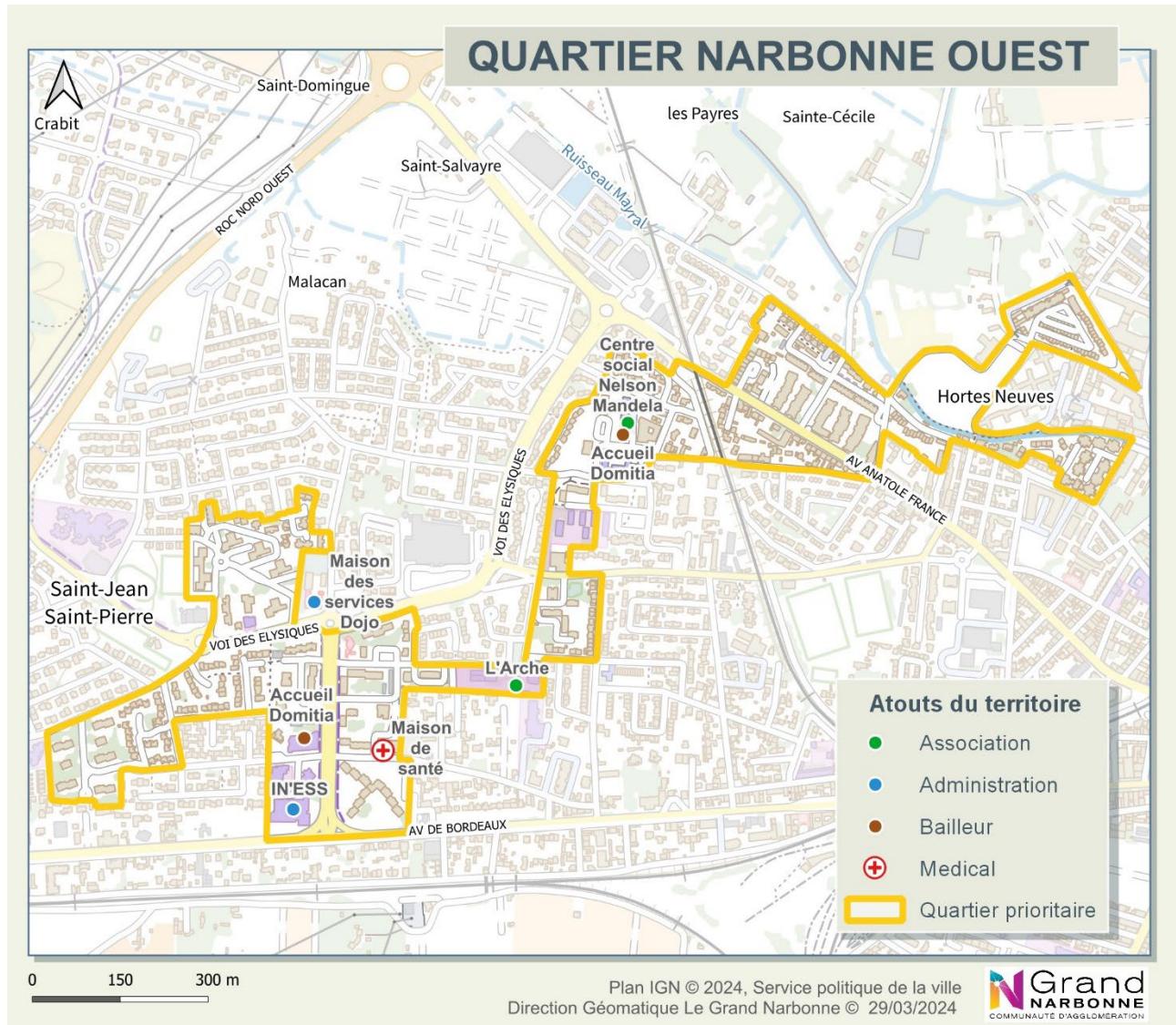


EMPLOI – EDUCATION

Part des 16 à 25 ans non scolarisés et sans emploi : **43,5 %**



Cartographie



LA PRATIQUE DU TERRITOIRE

La consultation des habitants (en direct ou avec les associations) a permis de mieux appréhender :

- leurs pratiques territoriales
- leurs perceptions du territoire
- leurs attentes en matière d'équipements et de services et, plus globalement, d'action publique

LA PERCEPTION DU TERRITOIRE

Le quartier Ouest de Narbonne, avec ses **3 434 habitants**, se distingue par son cadre de vie agréable, marqué par la présence significative d'espaces verts. Le quartier bénéficie d'un cadre de vie apprécié par ses habitants mais fait face à des défis importants liés à l'urbanisation, à la mobilité, à l'accès aux services et à la participation citoyenne.

Les enquêtes et les retours des habitants révèlent plusieurs axes d'amélioration pour renforcer le tissu social et améliorer la qualité de vie.

Les principaux atouts :

Le quartier dispose de deux équipements structurants mis en œuvre et financés dans le cadre de la Politique de la Ville :

La Maison des Services (la Mairie annexe, le pôle d'Accompagnement administratif, la Maison de Justice et du Droit, le Centre de Restauration Scolaire, le Dojo,...)

INESS, Centre d'affaires de quartier, véritable outil dédié à l'entrepreneuriat, à l'Insertion professionnelle et à l'Economie Sociale et Solidaire

Le quartier compte de nombreux services et des associations de proximité (ARCHE, Centre Social Mandela, ABP...), dans un cadre de vie agréable avec deux supermarchés à proximité ainsi qu'un marché hebdomadaire mis en place à la demande des Conseils Citoyens de la Ville.

Une maison de santé, réalisée par Domitia Habitat, a été installée dans le cadre du Contrat de Ville par le biais d'une ATI Urbaine avec un fonctionnement plutôt satisfaisant, ainsi qu'un CAMPS – Centre d'Action Médico-Scolaire Précoce

Des équipements ludiques et sportifs : 3 aires de jeux, 2 stades, et le parc de la Campane.

Une vie associative assure une animation plutôt riche du quartier.

Quartier Ouest – Saint Jean Saint Pierre

Les plus grandes faiblesses :

- Difficulté d'accès aux équipements sportifs et culturels
- Le non recours aux droits malgré une présence accrue des services de proximité
- L'accès à l'emploi reste à un taux assez bas par rapport au reste du territoire
- Méconnaissance de la part des habitants des différents dispositifs, notamment liés aux actions spécifiques à la Politique de la Ville

L'ambition pour ce quartier est de concevoir un cadre urbain qui réponde aux exigences contemporaines et futures, promouvant ainsi un niveau de vie plus agréable pour l'ensemble de ses habitants.

Le projet de quartier propose une approche globale : *Accompagnement vers l'autonomie citoyenne*

ATTENTES ET ENJEUX DU TERRITOIRE

Autonomie Citoyenne individuelle

L'objectif est de favoriser l'égalité des chances et encourager l'équité dans les parcours de vie à travers l'éducation, la formation, l'accès à la santé, l'insertion professionnelle, ainsi que la participation à la vie culturelle et sportive.

Parcours insertion / emploi : Incrire les jeunes dans un parcours coordonné d'accompagnement comprenant diverses formes de chantiers adaptées à leur évolution.

Faire ensemble - Cohésion Sociale

Créer et renforcer les liens sociaux par des initiatives d'aller vers, de démocratie participative, et par l'amélioration du cadre de vie.

Cette vision stratégique vise à accompagner les habitants vers une plus grande autonomie, tout en tissant un tissu social solide et inclusif dans le quartier Saint Jean Saint Pierre.

LES ENJEUX TRANSVERSAUX

Emploi : En axe prioritaire pour le quartier Ouest, l'accès à l'emploi a été désigné comme un enjeu critique, notamment pour les demandeurs d'emploi en grande difficulté sur le quartier.

Logement et Qualité de Vie : Les questions liées au logement et à l'amélioration du cadre de vie sont centrales pour assurer le bien-être des habitants.

Santé : L'accès à des services de santé de qualité est une priorité pour le bien-être des habitants.

AMBITIONS GENERALES

Éducation et Formation : La scolarité et la formation sont soulignées comme des piliers essentiels pour l'équité des parcours de vie.

Culture et Sport : Garantir l'accès à la culture, au sport et aux loisirs pour tous les enfants, reconnaissant ces activités comme droits fondamentaux essentiels à leur développement personnel et bien-être.

Mixité : La mixité sociale et culturelle est considérée comme une richesse à valoriser et à entretenir.

Ces initiatives requièrent une approche collaborative, associant les autorités locales, les associations, les entreprises et les habitants, pour construire un avenir durable et inclusif pour le quartier Ouest de Narbonne.



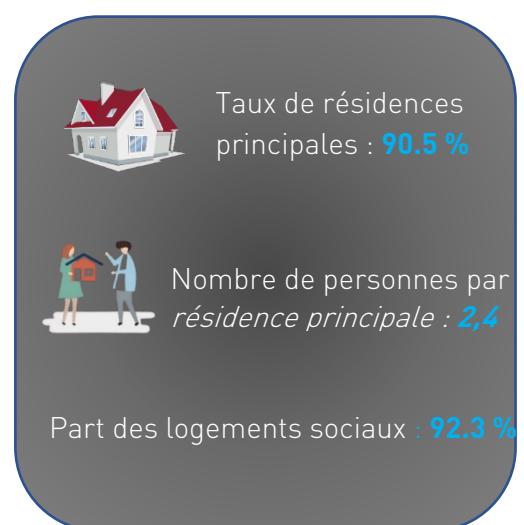
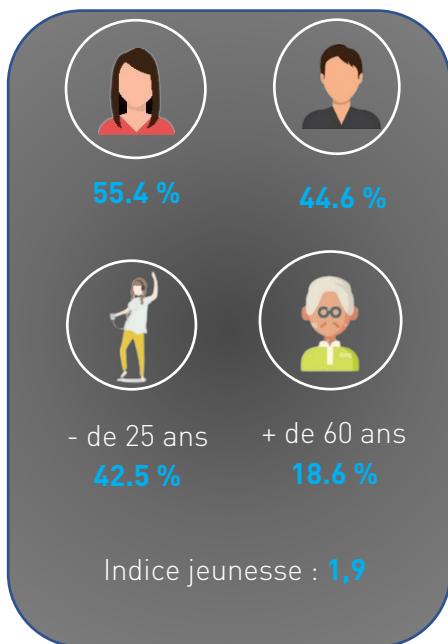
ENGAGEMENT QUARTIERS 2030

Quartier Est - Razimbaud



Quartier Est – Razimbaud

PORTRAIT CHIFFRE DE TERRITOIRE



EMPLOI – EDUCATION

Part des 16 à 25 ans non scolarisés et sans emploi : 44,6 %



Cartographie



LA PRATIQUE DU TERRITOIRE

La consultation des habitants (en direct et en ligne ou avec les associations) a permis de mieux appréhender :

- leurs pratiques territoriales
- leur perception du territoire
- leurs attentes en matière d'équipements et de services et, plus globalement, d'action publique

LA PERCEPTION DU TERRITOIRE

Le quartier Est de Narbonne, peuplé de **1738 habitants**, se démarque par sa diversité et sa jeunesse, illustrant un dynamisme certain mais également des défis conséquents. Cette partie de la ville reflète des problématiques sociales, notamment en termes de précarité qui nécessitent une attention particulière.

Les principaux atouts :

- Un quartier à taille humaine avec une diversité de population
- La rénovation des bâtiments du Parc d'Habitat social d'Alogea et la réhabilitation en cours de ceux de Domitia Habitat, notamment en termes de rénovation énergétique.
- La création en parallèle par la Ville de Narbonne d'une aire de jeux rue de Bourgogne, ainsi que l'aménagement de parkings désimperméabilisés.
- La présence d'équipements publics réalisés ou réhabilités dans le cadre de la Politique de la Ville.
- Maison de Proximité gérée par la Ville de Narbonne
- L'Espace Grand Narbonne Razimbaud – bâtiment dédié à la formation, l'insertion et à l'emploi (avec notamment la présence en continu de la Mission Locale Jeunes)

Dans le cadre du droit commun, la présence d'autres services de la Ville : La Mairie-Annexe, la Ludothèque, le Relais Petite Enfance,

La présence d'un tissu associatif : Le Centre Social AMI, les Compagnons Bâtisseurs, SOLIHA, l'ABP, Echanger et Partager, Lou Grangeot pour les seniors,

L'implantation de la succursale d'Alogea et d'une antenne de Domitia Habitat au cœur de leur parcs sociaux respectifs,

La présence d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire privée.

Quartier Est – Razimbaud

Les plus grandes faiblesses :

La précarité générale du quartier et de ses habitants (alimentaire, santé, logement, accès aux droits..),

Le manque de médiation et d'animation collective.

Avec un taux d'emploi de 33,5%, le quartier Est met en lumière les difficultés d'insertion professionnelle auxquelles ses résidents sont confrontés.

Le décrochage scolaire et l'absentéisme perlé : un travail sur la persévérance scolaire devra être mené dans le cadre de la généralisation des cités éducatives.

ATTENTES ET ENJEUX DU TERRITOIRE

Le Projet de Quartier - CULTIVONS L'ENVIE D'AGIR !

Des solutions innovantes ont été suggérées pour répondre aux besoins identifiés :

Alimentation et Insertion Professionnelle : Le développement d'un projet alimentaire qui favorise l'emploi local et l'insertion professionnelle, avec une attention particulière sur les circuits courts et la création de postes d'insertion. Cet enjeu prend appui sur les investissements déjà réalisés dans le cadre de la Dotation politique de la ville et sur les accompagnements de ces investissements qui seront à mener

Dynamisme Local : Deux propositions :

- Animer le quartier avec des activités collectives et de travailler sur l'amélioration du cadre de vie, notamment par l'éducation et l'émancipation des résidents.
- Promouvoir la vie associative par le biais de l'engagement citoyen et par l'impulsion d'un tissu associatif dédié à la vie du quartier.

LES ENJEUX TRANSVERSAUX

Accès aux Services : Manque de service médical, la fracture numérique et les difficultés d'accès aux droits ont été soulignées comme des barrières à la pleine citoyenneté des habitants. Une meilleure articulation et une coordination des équipements existants pourront répondre à cet enjeu.

Accès aux Droits et Santé Mentale : Lutter contre le non-recours aux droits et aborder la santé mentale avec des formations mutualisées pour les acteurs locaux.

AMBITIONS GENERALES

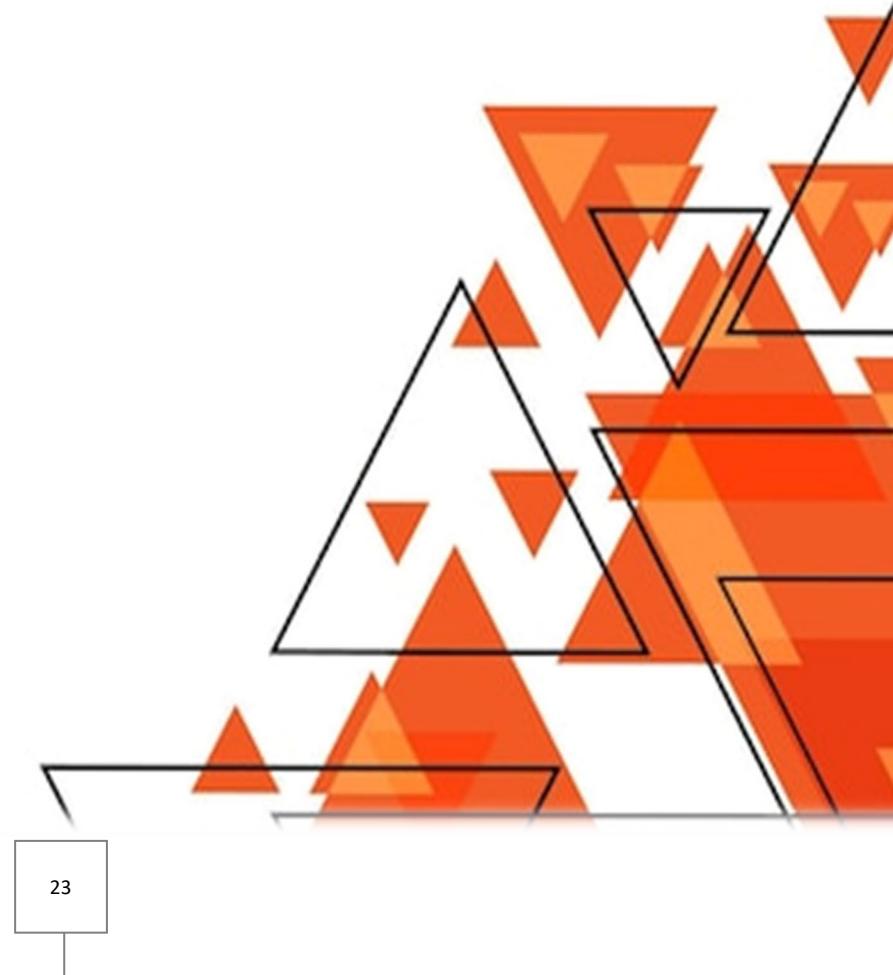
Égalité et Participation : Renforcer l'égalité femmes/hommes et s'appuyer sur le fonds de participation des habitants pour une meilleure implication des résidents dans la vie du quartier.

Sécurité et Habitat : Les préoccupations liées à la sécurité publique, l'attribution des logements et l'insalubrité nécessitent une attention particulière de la part de l'État et des collectivités.



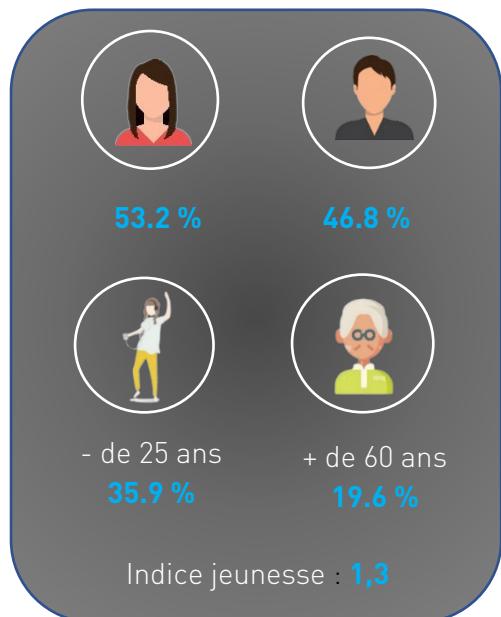
ENGAGEMENT QUARTIERS 2030

Quartier Centre-Ville

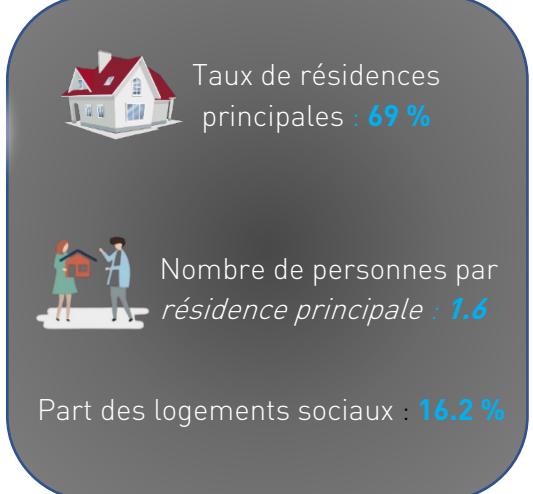


Quartier Centre - Ville

PORTRAIT CHIFFRE DU TERRITOIRE



5241 Habitants

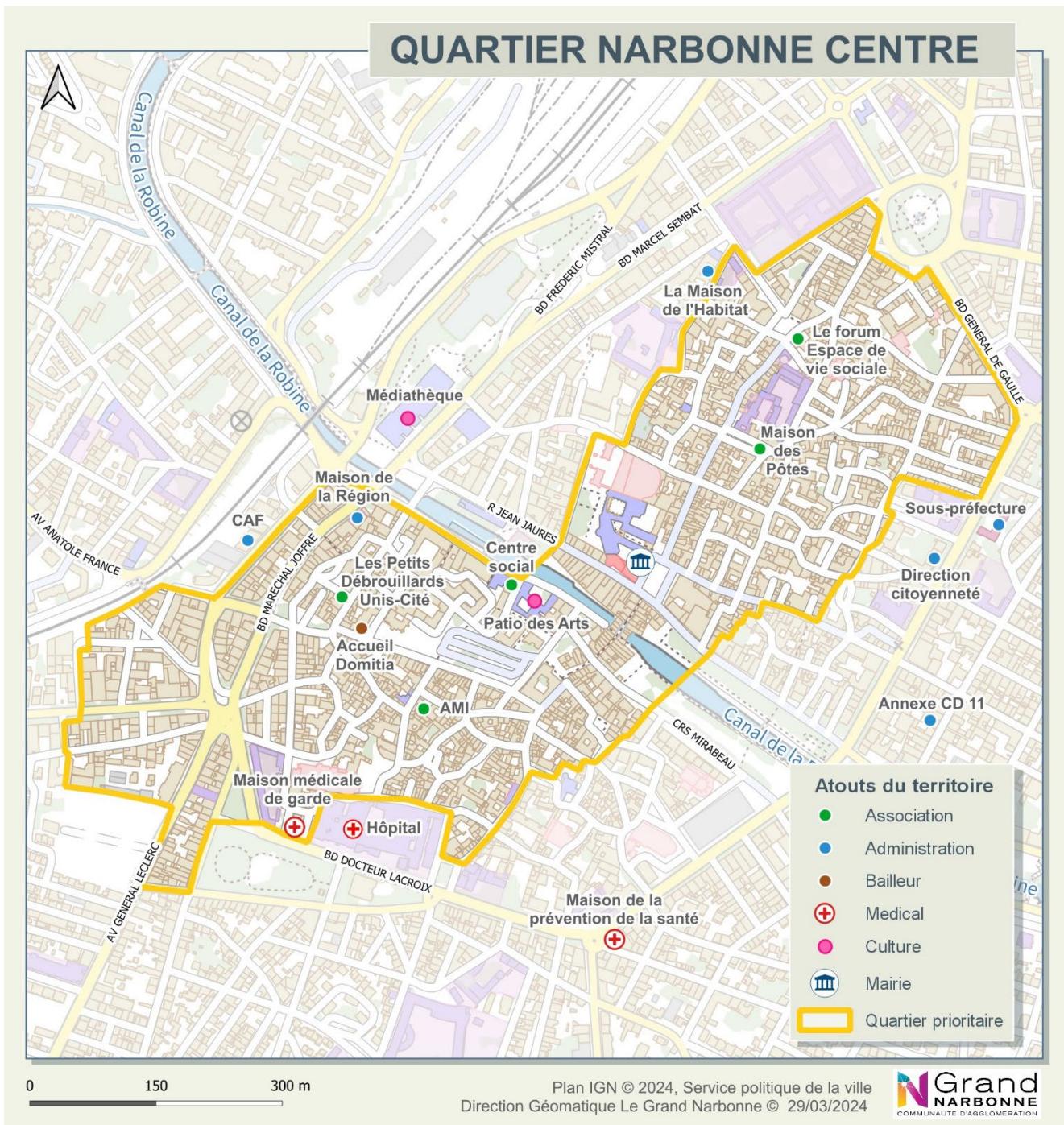


EMPLOI – EDUCATION

Part des 16 à 25 ans non scolarisés et sans emploi : **27 %**



Cartographie



LA PRATIQUE DU TERRITOIRE

La consultation des habitants (en direct ou avec les associations) a permis de mieux appréhender :

- leurs pratiques territoriales
- leur perception du territoire
- leurs attentes en matière d'équipements et de service et, plus globalement, d'action publique

LA PERCEPTION DU TERRITOIRE

Le Quartier Centre de Narbonne incarne à la fois la richesse patrimoniale de la ville et les défis contemporains liés à l'urbanisation et à la préservation de la qualité de vie.

Les acteurs du centre-ville constatent un besoin accru et demandent des réponses adéquates aux problématiques majeures comme celles relatives à la sécurité et à la tranquillité publique, l'habitat et la cohésion sociale, les problématiques urbaines, l'éducation et la culture (les défis de scolarisation et l'accès limité à la culture).

Les principaux atouts :

- Une grande diversité d'acteurs institutionnels (Mairie, Hôpital, CCAS, MDS, Médiathèque, Patio des Arts, le CAPITOL...)
- Tissu riche d'acteurs associatifs (Maison des Pôtes, les Petits Débrouillards, Unicité, le PIMM'S...)
- Plusieurs quartiers et bassins de vie au sein du même quartier centre-ville (Gare, Cité, Bourg, Charité, ...) qui assurent une grande mixité sociale ;
- Des lieux de travail et d'études plutôt adaptés, comme par exemple la médiathèque.
- Un territoire bien achalandé pour les courses du quotidien avec des halles appréciées et des commerces de proximité variés ;
- une implantation commerciale également favorisée par la Politique de la ville avec l'action « commerces en ville » menée par l'association BGE depuis plusieurs années mais aussi par le programme Action Cœur de Ville, mené par la Ville, qui se poursuit.

Quartier Centre - Ville

Les grandes faiblesses :

- une paupérisation accentuée sur les secteurs de Bourg et de Charité favorisée par un habitat social et privé souvent indigne sur les mêmes secteurs ;
- absentéisme et déscolarisation précoces qui limitent l'acquisition des compétences scolaires mais également des codes sociaux ;
- un non recours aux droits des personnes les plus isolées et désocialisées (célibataires, personnes isolées, familles monoparentales, personnes âgées...) ;

L'ambition, le centre-ville, un quartier multiple, des enjeux communs

LES ATTENTES ET ENJEUX DU TERRITOIRE

Les attentes et enjeux reposent sur 4 axes principaux :

- ✚ L'accès aux droits et à l'emploi pour les publics les plus isolés et démunis du territoire, en relais « des services publics accessibles et de qualité partout et pour tous » et du réseau des entreprises ;
- ✚ La prise en compte de la santé mentale (priorité nationale en ce qui concerne les jeunes) et de l'éducation ;
- ✚ L'accès à la culture favorisant le lien social ;
- ✚ L'amélioration du cadre de vie en soutien de la cohésion sociale.

Par ailleurs, l'idée d'une approche proactive et itinérante a été fortement soutenue, avec la proposition de dispositifs mobiles et pluridisciplinaires pour mieux atteindre et servir les populations.

Il a également été suggéré de créer un répertoire d'acteurs engagés dans la politique de la ville pour faciliter les collaborations et identifier les ressources disponibles.

LES ENJEUX TRANSVERSAUX

L'assurance de la tranquillité et de la sécurité publique constitue un enjeu transversal majeur en centre-ville. Les actions menées pour « rétablir l'autorité dans la société » par les forces de sécurité publique, la justice et les bailleurs sociaux peuvent être renforcées par des actions de cohésion sociale, d'apprentissage de la citoyenneté et des codes sociaux, de prévention de la délinquance et de sécurité routière, de médiation et de prévention spécialisée.

Par ailleurs, les enjeux de l'égalité femmes/homme et de la lutte contre les discriminations participent également d'une assurance de la tranquillité et de la sécurité publique.

Enfin, ces trois premiers enjeux transversaux ne pourront être atteints sans association et participation forte des citoyens.

AMBITIONS GENERALES

L'Accès aux Droits et à l'Emploi :

Promouvoir l'itinérance des services et une collaboration étroite entre les acteurs pour garantir l'accès aux droits fondamentaux, en mettant un accent particulier sur l'emploi et l'accompagnement professionnel.

Santé et éducation :

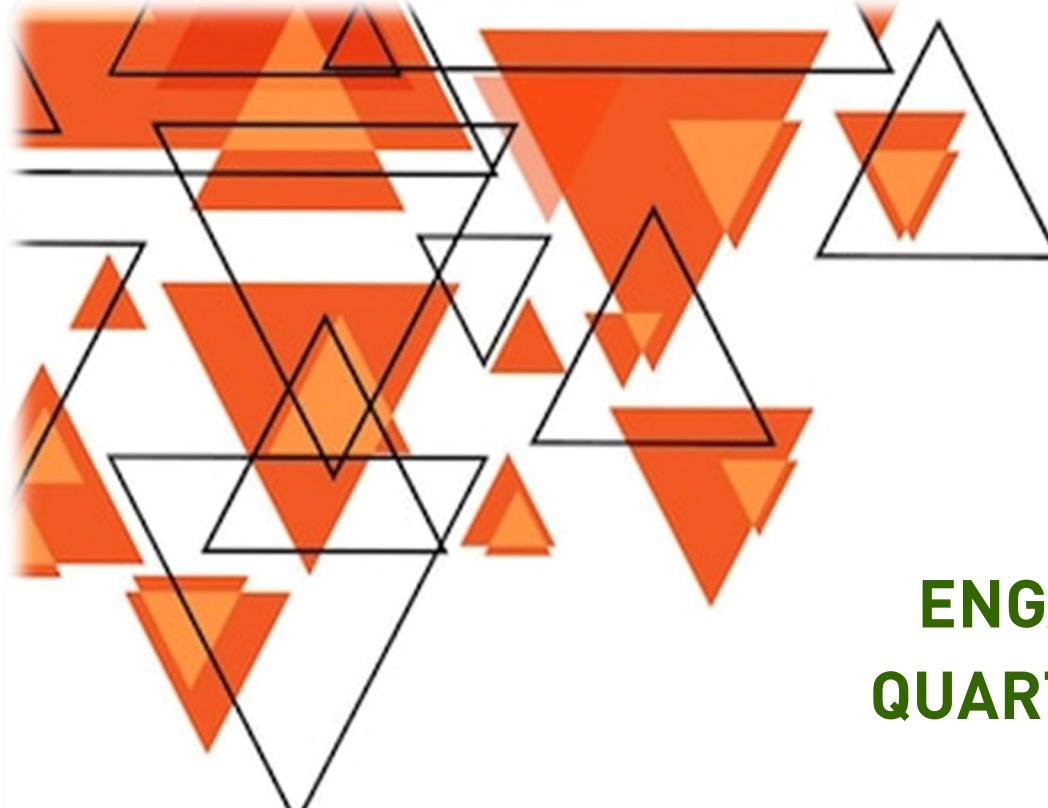
Mettre en place des initiatives centrées sur la santé globale et l'éducation. Création des projets mutualisés et coordonnés est un préalable nécessaire. Le Contrat de Ville s'appuiera sur l'Atelier Santé Ville et travaillera en étroite collaboration avec le Contrat Local de Santé.

Culture et du Lien Social :

Développer des événements culturels « hors les murs » pour enrichir la vie sociale et renforcer le maillage territorial, en utilisant des solutions créatives pour créer des points de rencontre et de dialogue entre les habitant et les acteurs locaux. La Microfolie du Grand Narbonne vise à se déployer au plus proche des habitants en se déplaçant au cœur de chaque quartier. Cette politique de déploiement dans les quartiers sera renforcée.

Cohésion Sociale et du Cadre de Vie :

Améliorer le cadre de vie par des actions concertées qui favorisent l'engagement et l'animation des espaces publics, avec un appel spécifique à la création d'un centre social en centre-ville



ENGAGEMENT QUARTIERS 2030

De manière transversale
aux trois quartiers



Egalité Femmes / Hommes

En France, les droits des femmes ont été renforcés à la faveur d'évolutions législatives et réglementaires qui évoluent au fil des années. Pour autant, en dépit de réelles avancées, d'importantes inégalités entre les femmes et les hommes persistent.

Érigée au rang de Grande cause nationale des deux derniers quinquennats, l'égalité entre les femmes et les hommes est, dans ce contexte, une politique publique prioritaire et définie notamment par le plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes « Toutes et tous égaux » autour de 4 axes :

- ✚ la lutte contre les violences faites aux femmes
- ✚ la santé des femmes
- ✚ l'égalité professionnelle et économique
- ✚ la culture de l'égalité

Le Contrat de Ville du Grand Narbonne souhaite aborder les années 2024-2030 relevant de cette thématique dans un plan d'action avec deux axes principaux :

Diminuer l'exposition aux vulnérabilités :

Dans le domaine de la santé, de l'accès aux droits et de l'emploi notamment, l'exposition aux vulnérabilités est accentuée du fait de la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elle se traduit par des freins entravant l'accès aux droits de manière globale. Ces inégalités peuvent conduire à une forme d'auto-censure limitant de fait le champ des possibles : l'accès à l'entrepreneuriat, aux responsabilités politiques ou sociales, etc.

Des situations de vulnérabilité s'observent également dans le domaine de la santé sexuelle, de la santé en général, de l'éducation et de la sécurité. Les violences à l'égard des femmes procèdent de ces inégalités. Elles sont multiformes, systémiques et portent atteinte à la dignité, aux libertés et sont une violation des droits humains.

Dans le cadre de la politique de la ville, de nombreuses actions visent à favoriser l'accès aux droits, en proposant un accompagnement spécifique aux femmes afin de lever les obstacles et les freins rencontrés et en luttant contre les discriminations et les violences qu'elles peuvent subir. Il s'agira pendant la période 2024-2030 de poursuivre, consolider et approfondir ces actions.

Egalité Femmes / Hommes

Renforcer l'inclusivité de l'espace public :

L'égalité d'accès et d'usage de l'espace public par toutes et tous est un enjeu majeur. La présence et la visibilité des femmes dans l'espace public est en effet à la fois un indice et un facteur des conditions d'égalité entre les femmes et les hommes, qu'il s'agisse d'espace public extérieur ou d'espace médiatique.

Favoriser le sentiment de sécurité et de tranquillité et renforcer l'inclusivité de l'espace public est donc un enjeu fort pour les acteurs du territoire. Il s'agit ici de garantir aux femmes leur liberté, d'aller et venir, de circuler, d'occuper l'espace, et de s'exprimer.

Une attention particulière sera portée aux publics jeunes à travers des actions de prévention concernant notamment la promotion de la mixité des métiers, la lutte contre les stéréotypes sexistes et la promotion de la culture de la non-violence.

Pour répondre à ces objectifs, le plan d'action du contrat de ville pourra s'appuyer sur les appels à projets annuels en matière d'égalité entre les femmes et les hommes lancés par la Préfecture de Région et destinés aux associations, pour lesquels les habitants des quartiers politique de la ville constituent des publics prioritaires.

La participation citoyenne (GUSP et FPH)

La Gestion Urbaine et Sociale de proximité (GUSP) vise à améliorer le quotidien des habitants et leur cadre de vie par une gestion concertée et cordonnée des différents opérateurs concernés plus particulièrement autour des domaines suivants :

- ✓ L'entretien et la gestion des espaces à usage collectif,
- ✓ La sensibilisation au respect de l'environnement et du cadre de vie ainsi que l'appropriation des espaces extérieurs et des logements,
- ✓ L'implication et la Participation citoyenne des Habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Le Chargé de mission GUSP sera amené à déambuler dans une démarche « d'aller vers » sur les 3 QPV, soit seul, soit en lien avec d'autres partenaires associatifs ou institutionnels pour repérer les points à améliorer et rendre le cadre de vie le plus agréable possible, tout en y associant les habitants.

Il mettra en place des actions de sensibilisation et de prévention en direction des habitants, en lien avec tous les acteurs du territoire.

Il aura également en charge d'animer et de coordonner pour le compte des partenaires financeurs, le FPH (Fonds de Participation des Habitants).

Le Fonds de Participation des Habitants (FPH) est un dispositif dont l'objectif est de favoriser le soutien aux initiatives ponctuelles et collectives d'habitants des quartiers prioritaires, à l'échelle du quartier. Le FPH leur permet d'obtenir une aide technique et financière pour concrétiser un projet destiné à créer du lien, favoriser les échanges culturels et la mixité sociale, dans le plus strict respect et la promotion des valeurs et devoirs de la République. Ce FPH permettra notamment de soutenir tous projets favorisant le vivre ensemble et l'amélioration du cadre de vie.

Enjeux de l'axe transversal

« Promotion de la santé mentale sur les trois QPV de Narbonne »

La pandémie du COVID a réellement mis en exergue la santé mentale comme une des dimensions fondamentales de la santé publique. En effet, cette crise a révélé et exacerbé les inégalités sociales et territoriales de santé et elle a impacté différemment les personnes selon leur logement, leurs ressources financières, leurs ressources relationnelles et sociales.

Tous les indicateurs scientifiques convergent pour dire que la pandémie du COVID a dégradé la santé mentale de l'ensemble de la population, et tout particulièrement celle de certaines catégories : les enfants et les adolescents, les jeunes adultes, les femmes et les personnes en situation de précarité et/ou de vulnérabilité (*personnes au chômage, personnes ayant un faible niveau de revenus ou personnes ayant un faible niveau de diplômes*).

Le Baromètre Santé de 2022 montre que 15 % de l'ensemble de la population française rapportait des symptômes de dépression et 25 % des symptômes d'anxiété (*ce qui correspond à environ deux fois plus qu'avant 2020*).

Zoom sur la santé mentale des enfants et adolescents :

La santé psychique des enfants et adolescents a été et continue d'être impactée. Le département de l'Aude présente des indicateurs statistiques inquiétants : en effet, l'Aude présente un taux d'enfants et de jeunes de 1 à 17 ans pris en charge pour une pathologie psychiatrique plus élevé que celui de l'Occitanie et la consommation d'anxiolytiques est plus importante chez les mineurs dans l'Aude que dans le reste de l'Occitanie.

De même, les troubles de l'humeur (*épisode maniaque, trouble bipolaire, épisode et trouble dépressif, troubles mentaux*) chez des adolescents de 11 à 17 ans sont 3,5 fois plus nombreux en mai 2022 que la moyenne des mois de mai 2018-2019-2020.

Ce mal-être chez les jeunes (11 – 25 ans) de plus en plus présent et observé par l'ensemble des acteurs de la Politique de la Ville se traduit aussi par des éléments statistiques : le nombre de passages aux urgences pour des troubles psychiques, idées et gestes suicidaires mais aussi pour des troubles de l'humeur est en nette augmentation dans l'Aude chez les 11-14 ans et les 15-17 ans entre 2018 et 2022 : + 92% des passages aux urgences pour troubles psychiatriques ; +121% des passages aux urgences pour gestes suicidaires.

Dans notre département, les 11-17 ans représentaient d'ailleurs un tiers des prises en charge pour idées suicidaires en mai 2022.

Enjeux de l'axe transversal

« Promotion de la santé mentale sur les trois QPV de Narbonne »

Les mêmes difficultés repérées chez les adultes en termes de santé mentale et souffrance psychique :

A l'échelle du département, la consommation de médicaments psychiatriques est élevée dans l'Aude, 78% de bénéficiaires du régime général ont consommé des anxiolytiques et 69% des antidépresseurs en 2022. A noter également que le taux de jeunes adultes pris en charge pour des pathologies psychiatriques dans l'Aude s'élève à 2,5 % de la population des 18-24 ans. Cette valeur est supérieure à l'Occitanie (2,3 %).

A l'échelle de l'agglomération du Grand Narbonne, le taux de mortalité par suicide est de 16,9 pour 100 000 habitants, supérieur au taux départemental de 15,2 pour 100 000 habitants et au taux régional de 12,7 pour 100 000 habitants.

Les professionnels de la santé mentale et les acteurs narbonnais accueillant du public dans les quartiers prioritaires de Narbonne alertent sur des situations de détresse psychique ou psychologique des habitants auxquelles ils sont régulièrement confrontés depuis le COVID.

Ces difficultés psychologiques, ces souffrances et ce mal-être s'ajoutent aux difficultés du quotidien déjà présentes pour les habitants des quartiers prioritaires de Narbonne.

ENJEU 1 : Promouvoir la santé mentale des habitants des quartiers prioritaires de Narbonne.

ENJEU 2 : Améliorer la prévention de la souffrance psychique des habitants des quartiers prioritaires de Narbonne.

Face à ces enjeux, les Compétences PsychoSociales (CPS) apparaissent comme un levier pour promouvoir la santé mentale. En effet, plusieurs méta analyses (*sur des centaines d'évaluation de programmes*) montrent que les programmes de développement des compétences psychosociales ont des effets positifs à court et long terme sur tous les publics :

-  de la santé mentale (*+ de bien-être, + d'estime de soi, + de relations positives avec les pairs, du niveau des symptômes de stress, - de troubles anxiol-dépressifs, - de troubles du comportement...*) ;
-  de la réussite éducative (*meilleurs résultats, + d'insertion, - d'échec scolaire...*) ;
-  des addictions et de la violence (*- de consommations de produits, - d'agressivité, - de harcèlement scolaire...*) ;
-  des comportements sexuels à risque (*- de grossesses non désirées, + d'usage de préservatifs...*) ;

C'est pourquoi, dans le cadre du Contrat de Ville du Grand Narbonne 2024 – 2030, l'idée est de proposer un projet pluriannuel et multi partenarial pour développer les compétences psychosociales sur les 3 QPV.

Enjeux de l'axe transversal

« Promotion de la santé mentale sur les trois QPV de Narbonne »

Objectif 1 : Améliorer les pratiques professionnelles et les postures éducatives des acteurs impliqués sur les QPV

- ✚ Sensibilisations aux CPS à destination des acteurs sanitaires et non sanitaires de 1^{ère} ligne (*associations de proximités, Education Nationale ...*)
- ✚ Formations d'un pool d'experts CPS narbonnais pour co-animer des actions avec le public QPV
- ✚ Accompagnement des professionnels via de l'analyse de pratiques ou de situations

Objectif 2 : Mettre en place des actions d'expérimentations auprès de différents publics de QPV

- ✚ Actions de développement des CPS auprès de différents publics de QPV : *enfance / ados et jeunes / jeunes adultes / public avec troubles / femmes*
- ✚ Création d'un point écoute adulte itinérant expérimental sur un quartier
- ✚ Création d'outils sur les CPS avec les habitants des QPV

EDUCATION

Enjeux de l'axe transversal « Education »

Education – Programme de Réussite Educative

Mis en place dès 2006 à la ville de Narbonne, ce dispositif concerne prioritairement les enfants et les jeunes Narbonnais de 2 à 16 ans domiciliés et/ou scolarisés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville qui présentent des signes de fragilité, et ce, en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés, jusqu'au terme de leur scolarité.

Les actions engagées dans le cadre du Programme de Réussite Educative n'ont pas vocation à se substituer à l'action éducative menée par les écoles, les collèges et les lycées, et par les parents, ni aux dispositifs existants dans les différents temps de l'enfant et du jeune. Elles ont au contraire vocation à les compléter et à les optimiser.

Une équipe pluridisciplinaire (EPS) constituée de personnels de l'Education Nationale et de professionnels des centres médico-sociaux du département, établit un diagnostic clair sur la situation individuelle des enfants en situation de fragilité éducative, qu'elle soit d'ordre scolaire, social, familial ou de santé physique ou psychologique.

Cette équipe propose en conséquence un parcours individuel sur mesure pour l'enfant selon la ou les problématiques repérées, et dans une temporalité qu'ils définissent et adaptent.

Les deux référentes de parcours et le coordonnateur du dispositif ont alors pour mission d'assurer des accompagnements individualisés qui permettent aux différentes familles d'accéder au droit commun.

Ces accompagnants socio-éducatifs permettent aussi de remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes par le biais d'un parcours individualisé de réussite éducative.

Des ateliers sont aussi proposés à des groupes restreints d'enfants, d'adolescents, afin de développer des actions de soutien ou d'accompagnement à la scolarité, la pratique d'activités artistiques, culturelles, sportives et de loisirs, ou des actions de prévention sur des thèmes tels la persévérence scolaire, l'estime de soi, l'accompagnement vers la lecture, les compétences psychosociales pendant les temps péri ou extra scolaires afin de favoriser leur développement et leur épanouissement.

Le pré-chef de file du volet éducatif du Contrat de Ville :

Le volet éducatif du contrat de ville est piloté par le coordonnateur du dispositif de réussite éducative en lien avec la cheffe de projet du contrat de Ville, les partenaires financeurs (Etat, Département, CAF) et les techniciens.

Il est représentatif du lien entre, d'une part la politique éducative de droit commun, notamment la politique d'éducation prioritaire de l'Education Nationale et d'autre part les dispositifs spécifiques de la politique de la ville, particulièrement les PRE.

Le rôle du PRE dans l'animation du volet éducatif des contrats de ville, doit faciliter la mobilisation des acteurs éducatifs (associatifs et institutionnels) afin de proposer des actions ciblées qui favorisent une alliance éducative efficiente.

Enjeux de l'axe transversal « Education »

Mesures Droit Commun Education Nationale

1 - Une priorité absolue : faire de l'École un espace protecteur pour les élèves et les personnels

L'École est et doit être un espace protecteur qui permette à chaque élève de devenir un citoyen libre, éclairé, doté des mêmes droits et devoirs et conscient de faire partie d'une même société.

Pour l'année scolaire 2023-2024 :

- Lutter contre le harcèlement sous toutes ses formes.
- Lutter contre toutes les formes de pressions ou de prosélytismes et respect des valeurs de la République.
- Protéger les personnels.

2 - Permettre à chaque élève d'acquérir les savoirs fondamentaux et de réussir dans ses apprentissages

Grâce à l'investissement des professeurs, la priorité donnée au premier degré et les mesures de dédoublement des classes, le système scolaire connaît une amélioration des résultats des élèves.

Pour l'année scolaire 2023-2024 :

Ce qui change à la rentrée 2023 pour les élèves de l'école primaire :

- 100 % des classes de grande section, CP et CE1 plafonnées à 24 élèves.
- 84 % des classes de grande section dédoublées en éducation prioritaire (100 % en 2024), les CP déjà dédoublés à 100 %.
- De nouvelles évaluations en CM1. (Les évaluations : CP, mi-CP, CE1, CM1, 6^{ème} et 4^{ème}.)

- Du soutien scolaire renforcé pour les élèves

- La priorité aux savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter)

- Déploiement pleinement le plan "maternelle" (scolarisation précoce 2ans dans les secteurs socialement fragiles)

- CM1 à la 6e, pratiquer régulièrement, systématiquement et de façon conséquente l'écriture, qui doit être au cœur des apprentissages, au même titre que la lecture et le calcul

Ce qui change à la rentrée 2023 pour les collégiens :

- Un accompagnement renforcé en 6^{ème} avec une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques et la généralisation de « Devoirs faits ».
- L'extension de la part collective du Pass Culture aux classes de 6^{ème} et 5^{ème}.

Enjeux de l'axe transversal « Education »

- Des activités découvertes des métiers proposées dès la 5^{ème} .
- L'évaluation des élèves en 4^{ème} en français et mathématiques.
- 6^{ème}
 - o Un renforcement des compétences numériques,
 - o Un module spécifique sur la Cybersécurité et sur la prévention du cyberharcèlement
 - o Une attestation numérique PIX 6^{ème}.
- 2 heures de sport en plus : dispositif qui encourage, sur le temps périscolaire, la pratique sportive et l'activité physique.
- En 5e, 4e et 3e : travailler autour de la pratique d'une expression écrite longue, grammaticalement et syntaxiquement correcte.
- Le renforcement de l'apprentissage de l'anglais.

Ce qui change à la rentrée 2023 pour les collégiens :

- Au lycée général, une heure et demie de mathématiques dans le cadre des enseignements de tronc commun aux élèves n'ayant pas choisi la spécialité mathématique en première

3 - Permettre à chaque élève de s'épanouir et d'avoir toute sa place à l'école

L'épanouissement de nos élèves suppose qu'ils puissent construire une relation aux autres et à eux-mêmes respectueuse et positive.

Pour l'année scolaire 2023-2024 :

- Favoriser des comportements responsables, contribuer à construire une culture de l'égalité et du respect mutuel, participer au combat contre les violences sexistes et sexuelles à travers l'éducation à la sexualité.
- Protéger la santé mentale des élèves.
- Veiller à la bonne inclusion des élèves en situation de handicap.
- Proposer une éducation artistique et culturelle de qualité
- Promouvoir la culture de l'engagement des élèves
- Accélérer l'adaptation de l'École à la transition climatique et écologique

4 - Une année olympique et paralympique : contribuer à faire de la France une Nation sportive

La France accueille en 2024 le plus grand évènement sportif planétaire : les Jeux olympiques et paralympiques.

Pour l'année scolaire 2023-2024 :

- Déployer les 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école élémentaire
- Etendre le dispositif "deux heures de sport en plus" à 10% des collèges
- Placer les Jeux olympiques et paralympiques comme fil rouge de cette année scolaire



EMPLOI

Enjeux de l'axe transversal « Emploi »

Cité de l'Emploi

S'agissant de l'emploi et de l'entrepreneuriat, la cité de l'emploi est destinée à l'amélioration de l'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires. Elle est portée par la direction Politique de la Ville du Grand Narbonne et elle est aujourd'hui un modèle d'articulation entre droit commun et politique de la ville. Ses orientations ont largement été reprises dans la définition des enjeux, des objectifs opérationnels et des actions à mener dans le cadre de la thématique emploi – entrepreneuriat.) Par ailleurs, les différents réseaux d'entreprises locales devront être mobilisés que ce soit par les clubs d'entreprises ou par les chambres consulaires. Expérimentée depuis mars 2020, la Cité de l'Emploi du Grand Narbonne s'inscrit dans une démarche d'innovation ciblant deux publics spécifiques :

- Le jeunes diplômés des quartiers prioritaires
- Les femmes demandeuses d'emploi des quartiers prioritaires

L'approche de la Cité de l'Emploi du Grand Narbonne est celle de répondre aux besoins non couverts du territoire. Des cohortes ou des formations innovantes sont proposées aux publics afin de dépasser les freins périphériques liés à l'emploi.

Pour les années 2024 – 2030 la Cité de l'Emploi du Grand Narbonne permettra d'adresser de manière transversale les thématiques liées à l'emploi dans les trois quartiers prioritaires. La Cité de l'Emploi fera partie des instances de pilotage qui seront mises en œuvre par France Travail. L'objectif étant de mieux articuler, sur le territoire, l'ensemble des interventions des différents partenaires et de s'assurer que le droit commun est pleinement inscrit dans les quartiers prioritaires. La politique de la Ville, dans le cadre de ce partenariat renforcé assurera son rôle d'alerte, d'impulsion et d'innovation pour contribuer aux réponses collectives.

Le Grand Narbonne, pilote de la Cité de l'Emploi et les partenaires ont défini en février 2024 deux enjeux qui vont définir la feuille de route de la Cité de l'Emploi :

Enjeux de l'axe transversal « Emploi »

ENJEU 1 : Le suivi des cohortes ciblées pour organiser la fluidité des parcours.

L'accompagnement des cohortes dans toutes les facettes de leur vie. L'idée est de concevoir des parcours d'aide globaux en intégrant des solutions existantes ou, le cas échéant, coconstruites – tout à la fois personnalisées et reproductibles. C'est-dire des démarches méthodologiques par types de bénéficiaires qui pourront ensuite profiter à l'ensemble des résidents des QPV. La Cité de l'Emploi doit permettre de remobiliser les publics les plus fragiles en amont d'un parcours d'insertion vers l'emploi. Une articulation de différents chantiers sera proposée, pour mettre en place un suivi adapté via une ingénierie spécifique portant sur la remobilisation, l'appui à l'orientation professionnelle, le développement des compétences ou encore la mise en relation avec les entreprises.

Une attention particulière sera portée, dans le choix des dynamiques de parcours, aux attentes et les besoins des publics notamment en termes de temporalité et de réponses concrètes, efficaces et immédiates afin que ces derniers ne se découragent pas.

ENJEU 2 : Le suivi des cohortes pour lever les freins à la mobilité

La mobilité est un axe clé de réflexion pour la Cité de l'emploi. Avec la garde des enfants, c'est le principal frein lié à l'emploi.

Pour les partenaires de la Cité de l'emploi, l'objectif de l'enjeu est d'articuler l'offre existante qui propose aux personnes en difficulté, plusieurs services de mobilité : la préparation au code de la route, notamment pour les personnes allophones, le code de la route ou le BSSR pour les jeunes en décrochage scolaire, le lien avec l'auto-école solidaire du territoire.

La création d'un garage solidaire pour louer ou vendre des voitures d'occasion aux demandeurs de l'emploi des QPV, mais aussi pour effectuer diverses réparations, peut constituer une réponse multiple à l'insertion socio-professionnelle.

Le parcours mobilité ainsi conçu sera évalué annuellement, le but étant de proposer un réajustement adapté.



LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Enjeux de l'axe transversal

« Lutte contre les discriminations »

Lutte Contre les Discriminations

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne-Communauté d'Agglomération a délibéré, le 12 juillet 2012, sur la mise en place d'un Plan Territorial de Prévention de Lutte contre les Discriminations dans le champ de l'emploi avec le soutien méthodologique et financier de la DRJSCS Languedoc-Roussillon .

En septembre 2015, l'élargissement du Plan a été approuvé et adossé au Contrat de Ville, conformément à la loi du 14 février 2014.

La prévention et la lutte contre les discriminations feront partie intégrante du Contrat de Ville 2024 – 2030.

Cet enjeu est construit autour des axes suivants :

Axe 1 : Prévenir et transformer : faire reculer les préjugés et les stéréotypes.

Les objectifs de cet axe sont de former, informer, éduquer au respect et à l'égalité des droits, ainsi qu'échanger, débattre, ouvrir les esprits critiques dès le plus jeune âge. Des interventions par les associations du territoire, sous la coordination du Grand Narbonne seront proposées à l'Education Nationale.

Axe 2 : Soutenir et accompagner :

Cet axe sera construit autour des ateliers de sensibilisation et formation pour les acteurs du territoire. Ceci permettra une culture et une connaissance commune des phénomènes discriminatoires. Le Grand Narbonne pourra proposer et animer des lieux d'échanges avec les acteurs du territoire pour renforcer les synergies locales.

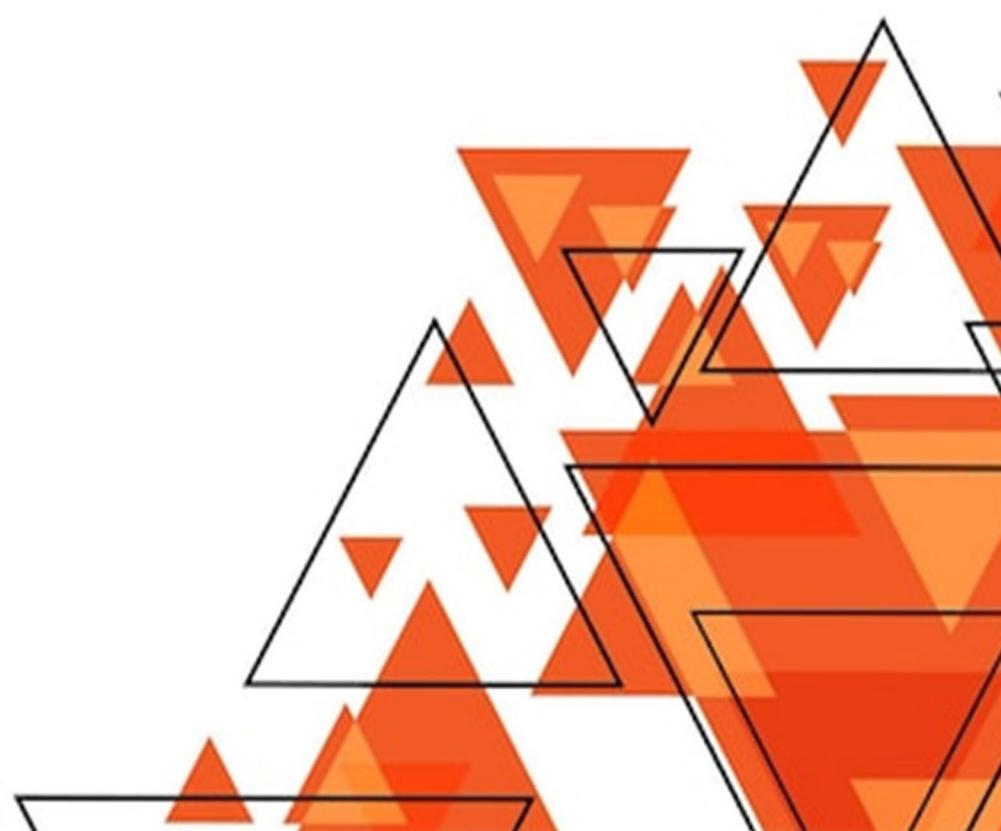
Axe 3 : Concerter, dialoguer, visibiliser et mobiliser le territoire

Cet axe sera construit autour de la communication et la vulgarisation des enjeux et réalités des discriminations. Les initiatives locales mais aussi la diversité du territoire pourront faire objet d'une communication diffusée largement auprès des populations.



ENGAGEMENT QUARTIERS 2030

LA GOUVERNANCE



LA GOUVERNANCE

Affirmation du trinôme État- le Grand Narbonne- Ville de NARBONNE

La conduite de projet du contrat de ville est assurée conjointement par le Préfet, le Président du Grand Narbonne et le Maire de Narbonne.

Au sein de l'agglomération, la direction Politique de la Ville assure le pilotage et le suivi du contrat de ville.

Pour l'État, le Préfet s'appuie sur le Sous- Préfet et le Délégué du Préfet.

Pour la Ville l'appui à la gouvernance est assuré par le service Citoyenneté de la Ville qui porte la Gestion Urbaine et Sociale Urbaine.

La direction de la Politique de la Ville placée au sein du pôle Attractivité Economique et Innovation Sociale est entourée des directions dites de « droit commun » (emploi, développement économique, transitions numériques). Ces directions continueront à participer au développement social et urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Partenariats institutionnels et société civile

Le partenariat de la politique de la ville doit être poursuivi. À l'image des ateliers d'élaboration du présent contrat, la co-construction et la mise en œuvre du contrat de ville reposeront sur un partenariat de projet avec l'ensemble des acteurs agissant dans les quartiers prioritaires. De nombreux partenaires, qu'ils soient institutionnels ou issus de la société civile (associations, entreprises, conseils citoyens, habitants) seront mobilisés pour leur expertise et leur capacité à mettre en œuvre les actions du contrat de ville.

Concernant les partenaires signataires, les 18 partenaires du contrat 2015-2023 renouvellent leur engagement en faveur des habitants des quartiers prioritaires. De nouveaux partenaires, relevant du champ de la transition écologique, de l'Economie Sociale et Solidaire et des entreprises rejoignent cette dynamique partenariale en devenant signataires.

La programmation associative

La programmation associative restera un outil essentiel dans la mise en œuvre du présent contrat et les actions soutenues conjointement par la Préfecture, les services de l'agglomération et municipaux, les partenaires institutionnels et la société civile seront privilégiées. Pour certaines actions structurantes et innovantes cette programmation pourra être élaborée dans le cadre de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO), établies entre les acteurs associatifs, l'Etat-Le Grand Narbonne – Ville de Narbonne et les autres partenaires financeurs du contrat de ville.

Afin de mener à bien la mise en œuvre du présent contrat, la Politique de la Ville s'appuiera sur une instance décisionnaire (comité de pilotage annuel) et une instance de coordination (comité technique biannuel).

LA GOUVERNANCE

Le comité de pilotage est co-présidé par le Président du Grand Narbonne, le Préfet de l'Aude et le Maire de Narbonne. Le comité associe les décideurs de chaque signataire et une représentation citoyenne. Il se réunit au moins une fois par an, à l'invitation conjointe du Président du Grand Narbonne et du Préfet.

Il peut inviter d'autres partenaires à assister aux travaux. Il approuve le contrat, ses éventuels avenants et les conventions d'application qui seront élaborées, sur l'ensemble des champs d'intervention du contrat de ville. Il prend connaissance de l'avancée du contrat de ville, débat de son contenu et prend les éventuelles décisions de réajustement des objectifs ou de mobilisation spécifique de moyens. Il approuve les programmations prévisionnelles annuelles, les contenus et les modalités des appels à projet et à initiatives auprès des acteurs de la politique de la ville.

Au Grand Narbonne, un élu dédié à la Politique de la Ville garantit l'articulation entre les enjeux de développement social urbain et ceux du renouvellement urbain.

Le comité de pilotage est relayé pour le suivi opérationnel par un comité technique, coanimé par la direction de la Politique de la ville du Grand Narbonne, le délégué du Préfet, la direction Citoyenneté de la Ville, et réunissant un représentant de chaque signataire.

La direction de la politique de la ville du Grand Narbonne, le délégué du Préfet et la direction citoyenneté de la Ville assureront un suivi régulier de la mise en œuvre du présent contrat à travers le pilotage des équipes opérationnelles.

Les équipes opérationnelles rassembleront les différents services du Grand Narbonne et de la Ville de Narbonne, ainsi que les équipes déconcentrées de l'État. Elles s'appuieront, pour mener à bien les actions du contrat de ville, sur l'ensemble des partenaires engagés dans la politique de la ville : partenaires institutionnels et société civile (associations, bailleurs, entreprises, habitants, etc.).

Un comité des financeurs annuel assure le suivi et l'arbitrage des actions et des financements qui sont associés au contrat de ville.

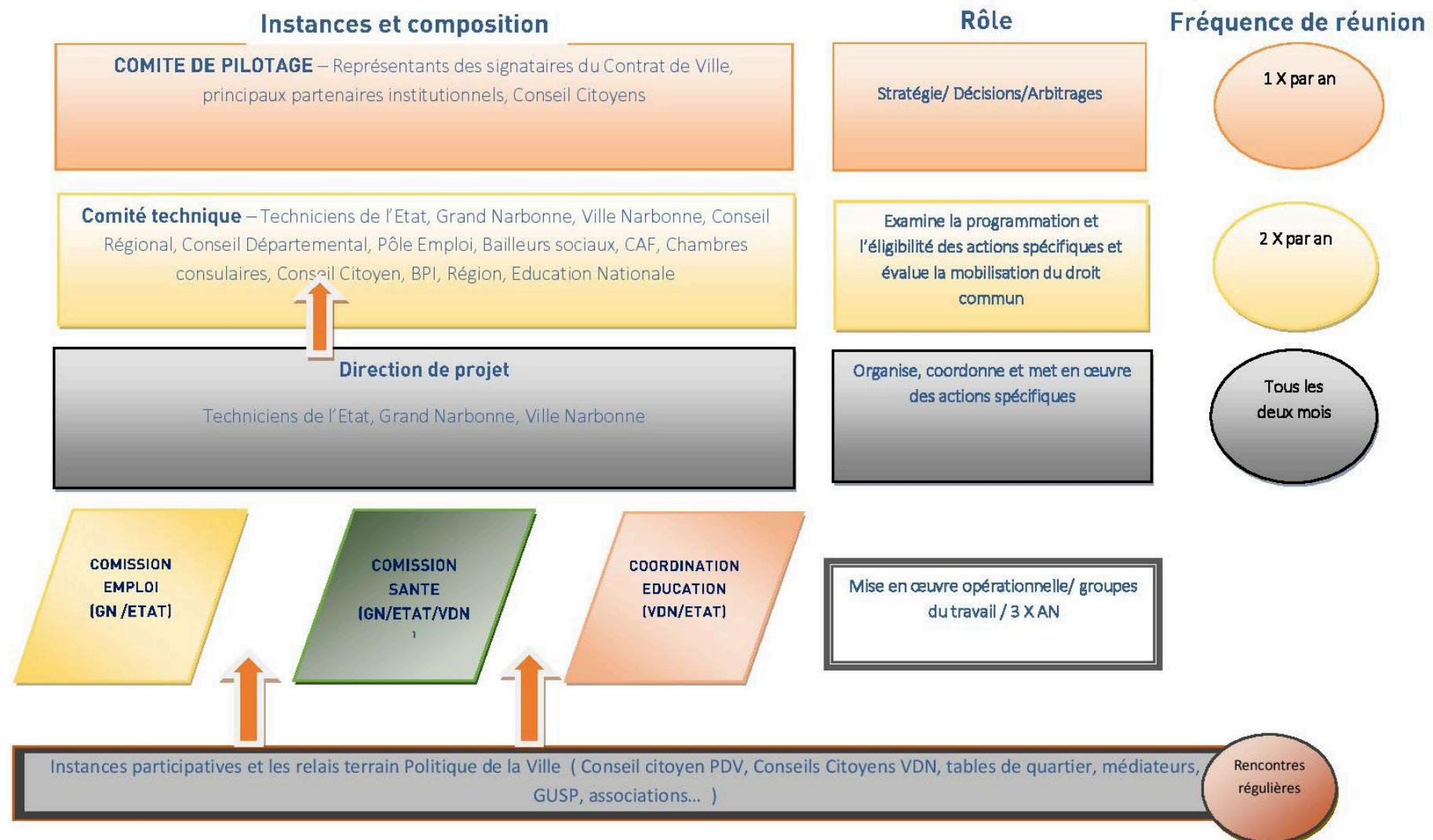
En termes opérationnels, les équipes réuniront l'ensemble des partenaires concernés trois fois par an sur des thématiques spécifiques :

- Commission éducation
- Commission Emploi et Développement Economique
- Commission Santé Mentale

Ces commissions s'appuieront sur la veille territoriale de divers médiateurs déjà sur le terrain.

LA GOUVERNANCE

Gouvernance « Engagement Quartiers 2030 »





LES POLITIQUES DE DROIT COMMUN



ARTICULATION avec les Politiques Publiques du Droit Commun

Les orientations en termes d'écologie urbaine et citoyenne s'appuieront notamment sur le contrat de réussite de la transition écologique du Grand Narbonne (CRTE). Ce contrat vise « une transition écologique solidaire socialement mais aussi territorialement » et stipule ainsi que les politiques volontaristes « participant au rebond économique et à la transition écologique du territoire narbonnais, doivent s'accompagner d'un engagement décisif de la collectivité et de l'État en faveur de la cohésion sociale ».

Les quartiers prioritaires font donc l'objet d'une attention particulière afin de garantir « la haute valeur environnementale des opérations de renouvellement urbain » et de mettre en place des opérations de sensibilisation et d'animation.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) est inscrit dans le Contrat de Ville notamment dans le cadre de l'organisation des chantiers jeunes. Dispositif permettant à 120 jeunes âgés de 16 à 18 ans de découvrir le milieu professionnel et notre territoire tout en étant rémunéré. Il s'agit d'une action de mixité sociale. Dans le cadre des sélections, prise en compte du lieu de résidence et priorisation dans une certaine proportion de jeunes issus des QPV.

Le CISPD porte, en lien avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) les conventions du Travail d'Intérêt Général du Grand Narbonne. Les travaux sur les violences intra-familiales avec les communes et les partenaires demeurent un axe important du CISPD et seront articulés avec les actions menées dans le cadre du Contrat de Ville

La thématique santé – activités physiques et sportives peut elle aussi s'appuyer sur des partenariats forts du droit commun contractualisés autour du l'Atelier Santé Ville. Les inégalités de santé y sont largement abordées, ainsi que les quatre enjeux qui définissent l'action de la politique de la ville pour le présent contrat : l'alimentation, l'activité physique et sportive, la prévention et la santé mentale, qui devient l'axe transversal de ce Contrat de Ville.

Les thématiques « accès aux droits et dynamiques citoyennes – vie de quartier » s'inscrivent dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) du Grand Narbonne. La CTG est une démarche partenariale avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) destinée à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la CAF, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap, etc.

ARTICULATION avec les Politiques Publiques du Droit Commun

La Dotation politique de la ville est une dotation d'appui aux projets portés par les communes et les EPCI à fiscalité propre en matière de politique de la ville. Elle soutient les projets des communes les plus fragiles du périmètre de la politique de la ville. Les investissements menés au titre de la DPV pourront être accompagnés, dans le fonctionnement, par des actions financées dans le cadre du contrat de ville.

L'ANRU : le projet NPNRU « les Peupliers », dans le périmètre du QPV Narbonne Ouest

La résidence Les Peupliers construite en 1984 sur 2 hectares comptait 164 logements. Conçue comme une résidence bioclimatique, cet ouvrage a mal vieilli rendant toute réhabilitation difficile à envisager. Suite à une étude de préfiguration, le renouveau des Peupliers a été envisagé : le devenir de la résidence mais également l'intégration de l'emprise foncière dans le quartier.

Plusieurs enjeux ont été définis et inscrits dans la convention ANRU, signée en 2019 :

- Désenclaver le quartier, notamment par de nouveaux cheminements et le maintien du bus
- Créer des espaces publics de qualité ouverts sur le quartier et la ville
- Aérer le quartier avec une mutation du foncier facilitant sa gestion
- Diversifier l'offre avec de l'accession à la propriété
- Porter une attention sur la mixité et le peuplement.

Le projet s'est adapté au fil des ans. La densification du quartier a été prise en compte, la dynamique commerciale sur l'avenue Anatole France s'est lancé. Par ailleurs, le contexte sanitaire a impacté le calendrier initial, tant sur l'avancée des travaux de la démolition, de la reconstitution de l'offre mais également du volet concertation.

Sur ce volet, le relogement de l'ensemble des habitants et leur faible mobilisation dans les comités de quartier a complexifié les échanges. Une fois le programme de travaux défini, les échanges ont pu être relancés à plus grande échelle.

En 2024, le projet « NPNRU Les Peupliers » a bien avancé :

- La reconstitution de l'offre de logements sociaux s'effectue à l'échelle de l'Agglomération, dont 50% sur les communes SRU. Elle est engagée à 80% et sera soldée dans les années à venir.
- L'emprise foncière a été libérée, le projet urbain a été déterminé. Le foncier a été vendu en décembre 2023.

ARTICULATION avec les Politiques Publiques du Droit Commun

Afin de répondre aux objectifs fixés dans la convention ANRU et en cohérence avec le Contrat de Ville précédent, le projet final prévoit :

- La vente d'une partie du foncier à un promoteur privé en vue de réaliser un projet peu dense et exemplaire sur le plan « développement durable ». Ces biens sont exclusivement en accession à la propriété, avec un fléchage vers un public de primo-accédants.
- Le reste de foncier sera valorisé au bénéfice des espaces publics ouverts aux résidents du quartier : reprise de la voirie accidentogène et limitant la circulation des bus, mise en accessibilité des arrêts de bus, maillage cyclable le long du Canal de la Mayrale et vers le Canal de la Robine, aménagement d'une coulée verte...

ARTICULATION avec les Politiques Publiques du Droit Commun



Différents temps d'échange et de concertation ont eu lieu, pour informer du nouveau projet.



Sur les mois à venir, un travail sera à poursuivre avec la GUSP pour continuer l'information et la concertation, d'une part auprès des habitants du quartier, inquiets de ce qui pourrait se passer sur cette emprise, en lien avec le promoteur et la Ville de Narbonne pour gérer au mieux les phases de chantier et faciliter l'appropriation des nouveaux équipements, mais également une fois le programme réalisé, auprès des nouveaux habitants, afin de faciliter leur investissement dans la dynamique du quartier.

ARTICULATION avec les Politiques Publiques du Droit Commun

ACTION CŒUR DE VILLE

Le QPV « centre-ville » est également concerné par le périmètre de projet Action Cœur de Ville, dont l'avenant n°2 a été signé en décembre 2023.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action Cœur de Ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres villes, à lutter contre l'étalement urbain et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Concernant le volet Habitat, le Programme d'Intérêt Général du Grand Narbonne se décline sur le territoire de l'Agglomération, avec une animation renforcée sur le périmètre Action Cœur de Ville. Parmi les priorités pouvant être évoquées : la lutte contre l'habitat indigne et dégradé pour les propriétaires occupants, la lutte contre la vacance avec la sortie de logements conventionnés ANAH, et donc considérés au titre des logements sociaux, l'accompagnement de copropriétés dégradées voire fragiles ou encore le traitement d'îlots dégradés. La création de logements tiroirs ou l'expérimentation de nouveaux modes d'habiter sera également envisagée.

L'objectif est de favoriser la mixité de population sur le centre-ville, qui bénéficie d'une offre de services et de commerces conséquente, notamment pour les populations moins mobiles mais également de se réapproprier ce secteur mal connu dans ses problématiques habitat, avant qu'il ne se dégrade davantage.

Avec des investissements importants prévus par la commune, tel que l'aménagement d'un pôle d'échange multimodal, le contrat de ville a toute sa place pour accompagner la transformation du centre-ville.

ARTICULATION avec les Politiques Publiques du Droit Commun

FOND EUROPEENS

L'Union européenne soutient la cohésion économique, sociale et territoriale et intervient en faveur du développement des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de leurs habitants. Dans le cadre de la programmation européenne 2021-2027, le Grand Narbonne a été retenu comme chef de file d'une Approche Territoriale Intégrée (ATI). Les projets d'investissement en faveur de l'amélioration du cadre de vie des habitants (création ou réhabilitation des espaces publics, des équipements culturels, récréatifs et sportifs, d'infrastructures pour les services sociaux et d'éducation de base, de services de proximité et de revitalisation commerciale), en faveur de la lutte contre la désertification médicale, du développement du logement d'urgence à destination des populations fragiles et marginalisées, de la modernisation ou de la création de centres de formation dédiés aux apprentis, aux formations paramédicales et/ou en travail social et d'éducation supérieure pourront mobiliser du FEDER dans ce cadre.

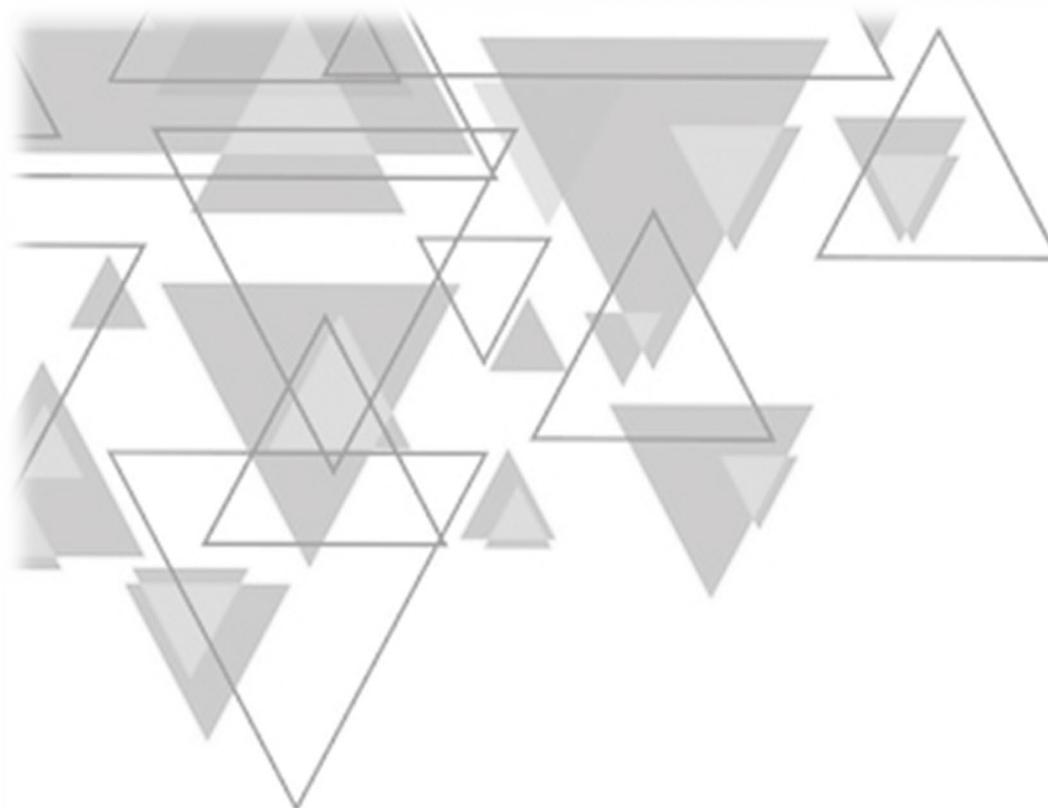
En complément, il sera opportun de mobiliser du FSE+ autour de sujets tels que l'accès à l'emploi des jeunes, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, l'accès aux droits et aux services, la lutte contre le décrochage scolaire, contre les violences sexuelles, sexistes ou intrafamiliales, etc.

PACE DE SOLIDARITE

Le Pacte des solidarités 2023-2027 qui amplifie la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté se définit autour de 4 axes :

- la prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités à la racine par une action dès le plus jeune âge,
- l'amplification de la politique d'accès au travail pour tous,
- la prévention de la bascule dans la pauvreté et la lutte contre la grande exclusion ;
- l'organisation solidaire de la transition écologique".

Ces axes de travail ainsi que les 25 mesures prédéfinies sont en articulation parfaite avec les enjeux du Contrat de Ville du Grand Narbonne. Le travail partenarial a été déjà entamé par l'organisation d'une conférence régionale début 2024. Le Contrat de Ville continuera la démarche partenariale et cherchera tout au long de ces prochaines années des points d'articulation et de convergence.



TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES



ARTICULATION avec « la Taxe Foncière aux Propriétés

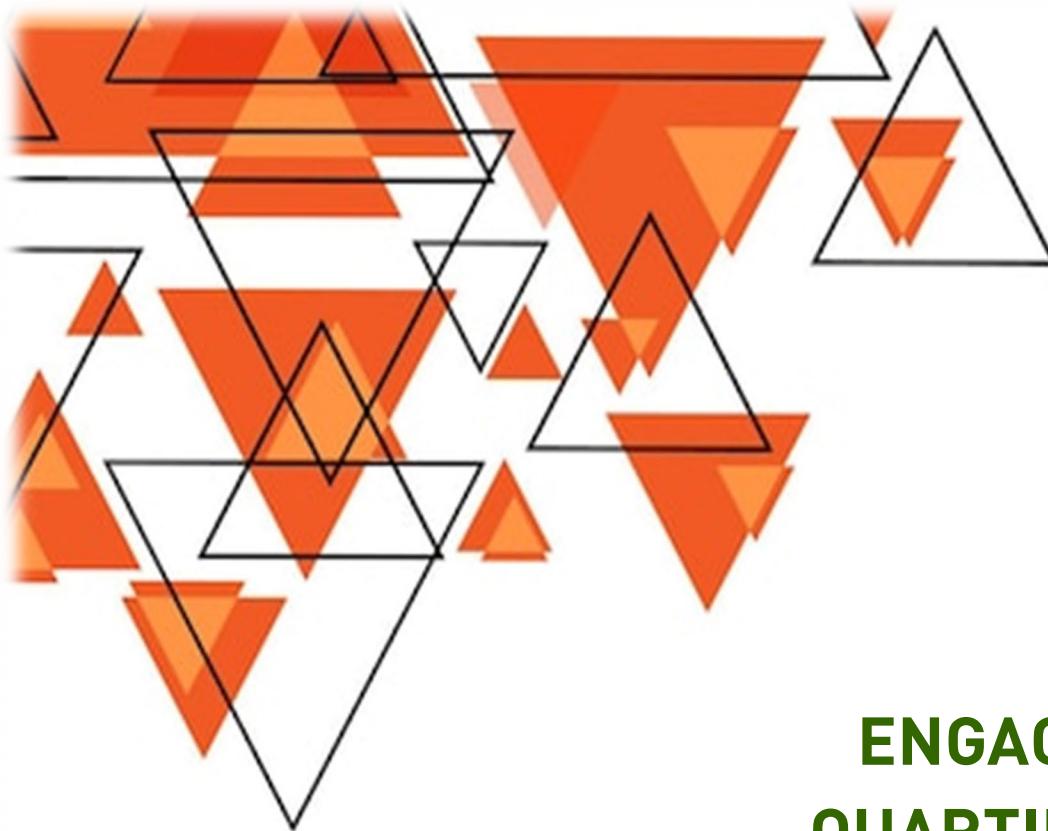
Exonération TFPB

Le dispositif d'abattement de 30 % sur la taxe foncière appliquée aux immeubles de logements locatifs sociaux situés en quartier prioritaire, a été instauré en 2001. L'abattement de la TFPB reste rattaché au contrat de ville et le bénéfice de cet abattement est reconduit pour les années 2025 – 2030.

Cet abattement vise l'amélioration de la qualité de service rendu aux locataires du parc social situé en QPV. Les actions menées dans le cadre de cet abattement doivent s'élaborer en cohérence avec les autres dispositifs et tout particulièrement les démarches de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) et les projets de gestion dans les QPV concernés par un programme de renouvellement urbain (NPNRU).

L'abattement de la TFPB est un dispositif partenarial qui mobilise aux différentes étapes de sa mise en œuvre les services de l'État, l'EPCI, la commune et les organismes Hlm, tous signataires des conventions d'utilisation qui définissent ses objectifs et régissent son fonctionnement. Cette animation partenariale permet d'aboutir à la définition collective de priorités. Une instance dédiée à la définition des objectifs et aux bilans des actions menées et réunissant tous les partenaires sera mise en place et coordonnée par le service Habitat du Grand Narbonne.

Les actions mises en œuvre de manière partenariale pourront ainsi apporter des solutions aux besoins constatés dans le quartier et être visibles des habitants.



ENGAGEMENT QUARTIERS 2030



EVALUATION

EVALUATION

Le dispositif de suivi et d'évaluation du futur contrat de ville sera conçu comme un outil partenarial de pilotage en continu associé à sa gouvernance.

En ce sens il doit permettre, selon les résultats qu'il produit des adaptations des politiques menées tout au long du contrat.

De façon quantitative l'évaluation répond aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure la situation socio- économique de chaque quartier prioritaire évolue-t-elle grâce au contrat de ville et se rapproche-t-elle de la moyenne de la Ville de Narbonne et de l'agglomération ?
- Quels types de parcours (en matière résidentielle, d'emploi, éducative) les quartiers prioritaires permettent-ils ?
- Dans quelle mesure les actions mises en œuvre dans le cadre des programmes prioritaires du contrat de ville permettent- elles d'atteindre les objectifs fixés ?
- Dans quelle mesure le droit commun est-il mobilisé en faveur des quartiers prioritaires (actions menées, budgets affectés, etc.) ?
 - **L'Evaluation quantitative permettra**

Élaboration de portraits de quartiers et de baromètres

Les portraits de quartier visent pour chacun des quartiers prioritaires à proposer une photographie statistique organisée autour des indicateurs socio- démographiques généraux tels que l'évolution de la population, la structure par tranche d'âge, le taux de pauvreté, de familles monoparentales, le type de logements, le taux d'abstention élections...

Chaque portrait de quartier fera l'objet d'une fiche, composée au total d'une dizaine des indicateurs. Ils seront mis à jour tous les deux ans. Cela permettra de positionner les quartiers les uns par rapport aux autres ainsi que de mesurer l'écart des données avec la moyenne de la ville et de l'agglomération.

- **L'évaluation de l'impact social**

L'analyse des parcours en matière de logement et d'emploi

En complément de l'approche statistique qui propose une image statique une approche plus dynamique permettra de saisir des parcours de vie et apportera ainsi des éléments de connaissance supplémentaires quant à la situation des quartiers prioritaires dans l'agglomération mais également en matière de parcours des habitants.

EVALUATION

Le Contrat de Ville pourra étudier trois cohortes sur trois thématiques différentes :

Une cohorte sur le parcours de mobilités résidentielles

Il s'agit de comprendre les raisons qui amènent les gens à venir, rester ou quitter les quartiers prioritaires et ainsi davantage comprendre la fonction des quartiers prioritaires dans la structure résidentielle de l'agglomération.

La méthodologie peut être la suivante :

- la création d'un groupe de travail avec des bailleurs afin de connaître le profil de leurs locataires et son évolution ;
- la reconstitution des parcours résidentiels d'une trentaine d'habitants par le biais des enquêtes

L'analyse des résultats se fera sur trois ans et l'évaluation sera présentée en comité de pilotage de 2027.

Une cohorte sur le parcours emploi

Le parcours emploi peut être évalué, par le biais de la Cité de l'Emploi et en articulation avec France Travail

Il est proposé de cibler deux types de publics, d'une part les jeunes sans emploi ni formation, l'emploi et les femmes des quartiers d'autre part. Il s'agira de comprendre leurs parcours respectifs et d'évaluer les mesures qui leur sont dédiées. Chacun de ces publics fera l'objet d'un suivi, reposant sur la méthodologie suivante :

- Données de cadrage des publics retenus au niveau de l'agglomération et des quartiers prioritaires ;
- Reconstitution des parcours d'une trentaine de jeunes / femmes suivis par les partenaires du service public de l'emploi ;
 - Entretiens avec des professionnels institutionnels ou associatifs de l'insertion professionnelle et sociale.

La synthèse de cette évaluation sera présentée en comité de pilotage à mi-parcours du Contrat de Ville.

EVALUATION

Une cohorte mobilité

Il est proposé de cibler les habitantes de quartiers. Il s'agira de comprendre leurs parcours respectifs (préparation au code, passage du code, passage du permis, anticiper les freins à l'acquisition d'un véhicule), et d'évaluer les mesures qui leur sont dédiées. La méthodologie sera la suivante :

- Enquête avec une 30aine de femmes pour recenser les freins à la mobilité
- Entretiens avec les structures accompagnatrices
- Evaluation des actions mobilité proposées dans le cadre du Contrat de Ville

Evaluation des actions financées :

Concernant les actions cofinancées une fiche type avec 4 à 6 indicateurs quantitatifs mais aussi 2 à 3 éléments qualitatifs seront demandés aux associations. Ces indicateurs pourront mesurer les effets produits à court terme des actions au regard de leurs objectifs.

Le suivi-évaluation du contrat de ville fera l'objet, une fois par an, d'un débat en comité technique, permettant en temps réel et selon les avancées du contrat de ville de faire évoluer si nécessaire la politique menée.

Les associations financées seront invitées à présenter les bilans annuels en présentiel auprès de tous les financeurs.



ENGAGEMENT QUARTIERS 2030

ENGAGEMENT DES PARTENAIRES





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ETAT

Les engagements des partenaires « Etat »

Moyens humain et matériel : 2 ETP et temps de coordination des cadres

Santé : Développer des politiques positives pour la santé. Faire connaître les dispositifs de soins et de prévention. Mise en œuvre du CLS et articulation avec le Pacte des Solidarités + crédits MILDECA

Education : Soutenir le financement des CLAS ; contribuer au programme « école ouverte » et aux Cordées de la Réussite. En termes de politique transversale activation du dispositif « devoirs faits ». Maintien et mise en place des TPS « toutes petites sections à l'école maternelle ». Soutien au PRE.

Pratiques culturelles : Aider et renforcer les structures contribuant au développement de l'action culturelle dans les quartiers ainsi que les acteurs de l'éducation populaire par le maintien de postes FONJEP et les crédits d'intervention du BOP 147. Soutien à la médiation culturelle. Mobilisation du dispositif Pass'culture

Pratiques sportives : Mettre en synergies les différents services de l'Education nationale, notamment le SDJES et les axes de la Politique de la Ville. Favoriser les échanges entre les habitants dans une optique de mixité sociale. En complément des crédits spécifiques, mobiliser le FDVA2. Orienter les clubs vers l'ANS le cas échéant pour lutter contre les inégalités d'accès à la pratique sportive. Mobiliser les acteurs pour monter des projets d'inclusion sociale par le sport. Activer le dispositif Pass'Sport.

Citoyenneté : Garantir la participation citoyenne tout au long du contrat de Ville en s'appuyant sur les démarches engagées sur le territoire et jugées les plus appropriées. Travailler en lien avec la PJJ pour développer des actions de prévention de la délinquance (crédits FIPD) et de lutte contre la radicalisation. Favoriser et développer les formations VRL

Accès aux droits : Veiller à l'articulation du contrat de ville avec le droit commun, notamment avec les politiques d'intégration et de lutte contre les discriminations. Soutenir les ateliers sociolinguistiques. Veiller à la place des femmes dans l'espace public et soutenir les actions afférentes (marches exploratoires...). Prévenir et informer les habitants sur des dispositifs existants relatifs aux violences intrafamiliales. Favoriser l'accès aux services publics. Veiller à l'articulation avec le dispositif boussole des jeunes

Favoriser et prévenir la tranquillité : Contribuer au maintien de la tranquillité dans les quartiers grâce au financement des postes d'adultes-relais. Améliorer les relations entre les forces de l'ordre et la population par le biais de rencontres et d'actions de communication, du type dialogue « Police-population ». Prévenir et lutter contre la délinquance par les crédits FIPD et contre les conduites addictives par la mobilisation des crédits MILDECA. Articuler les actions avec le CISPD

Les engagements des partenaires « Etat »

Entretenir les quartiers : Aider au financement des chantiers-tremplins et des chantiers d'insertion. Articulation avec la TFPB

Aménager les quartiers : Renforcer la gestion urbaine et sociale de proximité et sa réactivité. Rechercher un équilibre dans le peuplement des quartiers de façon coordonnée avec l'ensemble des acteurs. Accompagner la mise en place de la mixité dans les quartiers.

Développer un habitat durable dans les QPV : Le programme 123 contribue à la politique de la ville à travers ses actions n° 01 « Logement » (100 % des crédits) et n° 02 « Aménagement du territoire » pour le volet contractuel.

Insertion / formation : Recentrer les contrats aidés sur les publics éloignés de l'emploi dans le secteur non marchand. Renforcer les emplois francs et développer le CEJ ou le CEJ « Jeunes en rupture » (porté par le groupe SOS) dans les QPV en s'appuyant sur France Travail et les missions locales. Mobiliser au mieux les outils d'insertion professionnelle au bénéfice des personnes les plus éloignées du marché du travail notamment par le biais des structures du SIAE. Accompagner les jeunes de 16 à 25 ans vers des formations d'animateurs et d'éducateurs sportifs (dispositif SESAME). Promouvoir et soutenir des actions type forums de l'emploi dans les QPV. Mobiliser le FSE et le FEDER en faveur des quartiers en lien avec la région. Accentuer les actions du PaQte. Développer les liens avec les clubs d'entreprises. Soutenir la cité de l'emploi et articuler les dispositifs

Entrepreneuriat : S'appuyer sur France Travail pour l'insertion par l'activité économique et veiller à ce que les actions issues de la Gouvernance partagée intègre les publics issus des QPV. Soutenir l'entreprenariat des femmes.

Orientation professionnelle : Promouvoir le dispositif « Mon stage de troisième » et « Mon stage de seconde ». Mobiliser les « entreprises s'engagent » et les clubs d'entreprises pour faire connaître les métiers.

Transition écologique : Mobiliser le Fonds verts pour la renaturation et l'aide à la rénovation énergétique.

Mobilité : Favoriser les initiatives relatives à la mobilité douce.

Participation des habitants : Veiller à la mise en place d'instances de concertation des habitants, sous la forme la plus adaptée au territoire.

Lutte contre les discriminations : Soutenir les structures et projets qui contribuent à lutter contre toutes les formes de discriminations par les crédits spécifiques de la Politique de la Ville. Diffuser et valoriser l'appel à projets national de la DILCRAH. Faire connaître les actions du Défenseur des droits. Travailler en lien avec le délégué aux droits des femmes et à l'égalité pour la déclinaison des dispositifs en QPV.

GRAND NARBONNE



Les engagements des partenaires « Grand Narbonne »

ENGAGEMENT DU GRAND NARBONNE

Dans le cadre de Pilotage et coordination du Contrat de Ville le Grand Narbonne s'engage à

Allouer des moyens humains : 5,5 ETP

Elaborer le diagnostic du territoire et définir les orientations du contrat de ville en concertation étroite avec la Ville de Narbonne

Définir, avec les partenaires, le programme d'actions.

Animer et coordonner les dispositifs et actions du contrat de ville

Coordonner les instances opérationnelles et de pilotage du Contrat de Ville

Piloter la mise en œuvre et l'évaluation du contrat de Ville

Dans le cadre du droit commun le Grand Narbonne s'engage pour le développement économique, l'emploi et l'excellence numérique à :

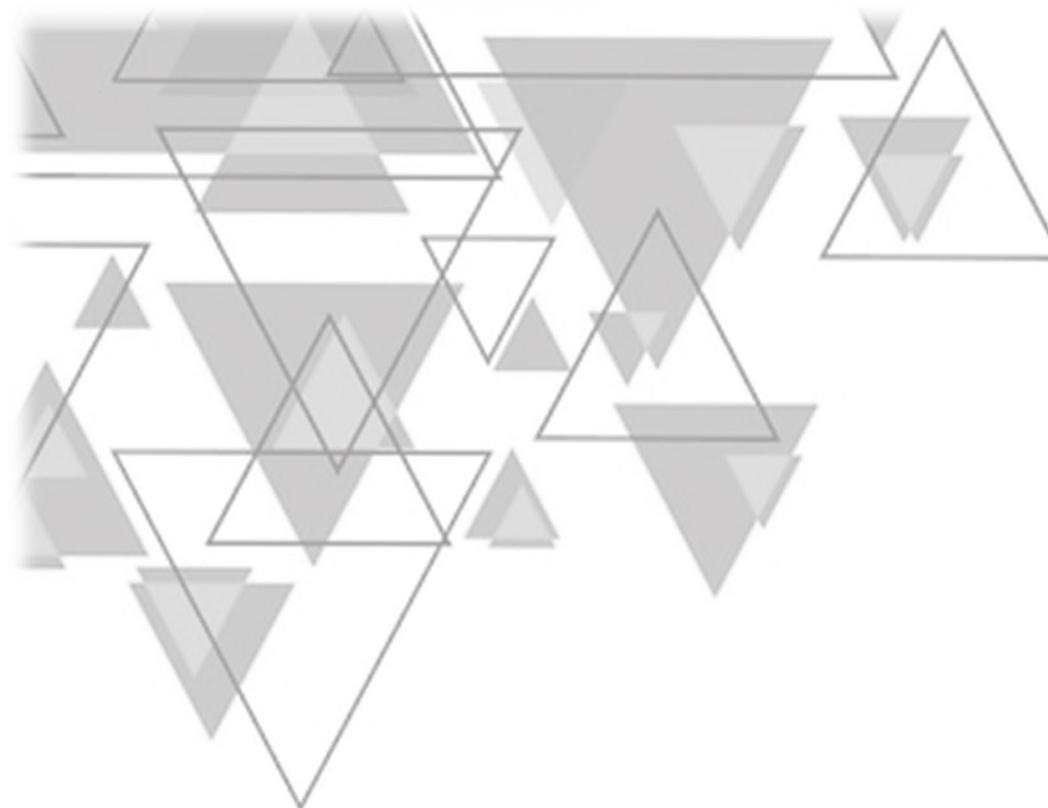
- Contribuer à la redynamisation économique, artisanale et commerciale des quartiers populaires,
- Renforcer l'accès à l'emploi des populations les plus éloignées du marché du travail, par le biais notamment de la Cité de l'Emploi
- Favoriser la création d'entreprises nouvelles dans les quartiers et leur développement par des dispositifs d'accompagnement adaptés,
- Saisir les opportunités de la transformation numérique de l'économie afin d'en faire une « seconde chance » pour les publics les plus éloignés de l'emploi et les décrocheurs précoce du parcours scolaire,
- Piloter la création, l'installation et le développement de lieux uniques consacrés au numérique et au digital, dans lesquels se retrouvent espaces de coworking, de fablab, de création et de formation aux métiers, des espaces pour les structures d'accompagnement, pour les acteurs économiques,
- Permettre la territorialisation des actions portées par BPI France.

Assurer l'équilibre social de l'habitat par des politiques adaptées et encourager les parcours résidentiels,

- Articuler les projets de renouvellement urbain avec les documents de planification à l'échelle intercommunale (programme local de l'habitat/PLH, PLUi, délégation des aides à la pierre), pour une adaptation fine aux besoins du territoire,

Mettre en réseau, à l'échelle de l'agglomération et du bassin de vie, les acteurs des transports, économiques et associatifs,

- Porter une attention particulière aux freins psychologiques et psychosociaux à la mobilité de certains habitants, en accompagnant les initiatives prises par les acteurs locaux,



VILLE DE NARBONNE



Les engagements des partenaires

« Ville de Narbonne »

MOYENS HUMAINS DEDIES A LA POLITIQUE DE LA VILLE : 17 ETP

DIRECTION CITOYENNETE : 12 Agents (9 ETP)

- 1 Directrice de la Citoyenneté
- 1 Assistante dédiée à la Citoyenneté
- 3 Accompagnatrices Administratives et Sociales (sur les QPV de Razimbaud et St-Jean St-Pierre)
- 1 Chargée de Mission GUSP sur les 3 QPV
- 1 Chargé de Mission de Cohésion Sociale sur les 3 QPV
- 1 Agent de Proximité & de Cohésion Sociale sur les 3 QPV
- 1 Responsable de la Maison de Proximité de Razimbaud
- 1 Agent d'Accueil à la Maison de Proximité de Razimbaud
- 1 Responsable de la Mission Logement pour accompagner les usagers sur l'ensemble de la Ville
- 1 Chargé(e) de Mission Démocratie participative sur l'ensemble de la Ville (recrutement en cours)

DIRECTION EDUCATION JEUNESSE : 3 Agents (3 ETP)

- 1 Coordonnateur du PRE – Programme de Réussite Educative
- 2 Référentes du dispositif PRE

DIRECTION SANTE : 1 Agent (1 ETP)

- 1 Coordinatrice de ASV – Atelier Santé Ville

DIRECTION DE LA TRANQUILLITE PUBLIQUE : 4 Agents (4 ETP à compter de 2025)

- 4 Policiers municipaux intervenant exclusivement sur les 3 QPV

DIRECTION ACTION CŒUR DE VILLE & COMMERCES : 3 Agents (3 ETP)

- Bien que cette mission ne soit pas fléchée spécifiquement sur le Volet Politique de la Ville, son intervention sur le QPV du Centre-Ville aussi bien sur le bâtiment, l'espace public et la dynamisation des commerces, fait de cette mission une action structurante sur ce quartier prioritaire

MOYENS MATERIELS & EQUIPEMENTS DEDIES A LA POLITIQUE DE LA VILLE :

- 1 Bâtiment dédié à la Citoyenneté (Cohésion Sociale & Logement) sur le QPV Narbonne-Centre
- 1 Maison de Proximité sur le QPV de Razimbaud
- 1 Espace Accompagnement Administratif sur la Maison des Services du QPV de St-Jean St-Pierre
- 1 Local de 240 m² mis à disposition à titre gracieux à l'association L'ARCHE
- 1 Local de 203 m² mis à disposition à titre gracieux au Centre Social Mandela (Maison des Potes)

Sans compter la mise à disposition de tables et de chaises qui ne sont que rarement facturées aux associations (Table : 5 €/l'unité, Chaise : 1 €/l'unité, Barrière : 2 €/l'unité)

Les engagements des partenaires « Ville de Narbonne »

MOYENS FINANCIERS période 2024-2030 : 660 000 € PV + 540 000 € CTG + 660 000 € DC
= 1 860 000 €

SPECIFIQUES DEDIES A LA POLITIQUE DE LA VILLE : 660 000 €

- 110 000 €/An (dont 5 000 €/an pour les actions de l'ASV et 5 000 €/an pour le FPH)

SPECIFIQUES CTG (Ex-CEJ) - CAF SUR LES QPV : 540 000 €

- 90 000 €/An (dont 42 % pour la Maison des Potes et 58 % pour l'ARCHE)

DROIT COMMUN DEDIES AU QPV : 660 000 €

- 110 000 €/An (dont 65 000 €/an pour le fonctionnement du Centre Social Mandela)

THEMATIQUES & TERRITOIRES CONCERNES

ACCES AUX DROITS sur NARBONNE OUEST, NARBONNE CENTRE & NARBONNE EST :

- Continuer à accompagner les usagers des QPV sur leurs démarches administratives (Ouverture de Droit, Droit des Etrangers, Dossier retraite, Dossier de surendettement, Dossier et accompagnement Logement...) pour favoriser l'accès aux droits et lutter contre la fracture numérique.

ACCES A LA CITOYENNETE & AMELIORATION DE LA COHESION SOCIALE SUR LES 3 QPV :

- Continuer à accompagner les associations dans leurs actions et manifestations et soutenir les actions d'Investissement de l'Espace Public dans une logique « d'aller vers » les habitants
- En concertation avec l'Etat et le Grand Narbonne favoriser la coordination de leurs actions sur chacun des territoires : Narbonne Ouest, Narbonne Centre, Narbonne Est
- Mettre place en complémentarité des actions de convivialité au sein de la Direction Citoyenneté (Ma rue en fête, Fête de quartier, Les parcs ludiques estivaux, les fêtes de Noël...)
- Promouvoir la Journée de la Laïcité, les Valeurs de la République & le Vivre ensemble

ACCES A LA CULTURE & AUX SPORTS SUR LES 3 QPV :

- Favoriser l'Accès aux Musées et aux manifestations culturelles de la Ville
- Favoriser l'accès aux Equipements Sportifs de la Ville

Les engagements des partenaires

« Ville de Narbonne »

ACCES A L'EDUCATION SUR LES 3 QPV :

L'Education est un enjeu majeur pour la Ville, qu'il s'agisse de la mise à disposition de locaux et de personnel pour le bon fonctionnement des écoles primaires de la ville, mais également sur la mise en place d'actions spécifiques en direction des enfants des quartiers prioritaires qui viennent compléter son action :

- **PRE** : Poursuivre avec l'équipe pluridisciplinaire (EPS) le Programme de Réussite Educative et répondre aux 3 enjeux définis lors de la commission éducative :
 - o L'accompagnement des parents à la réussite éducative de leurs enfants
 - o Le raccrochage scolaire
 - o L'émancipation.
- **CLAS** : Continuer à soutenir les associations qui interviennent sur le Contrat Local d'Accompagnement à Scolarité en renforçant le lien et la place des parents dans le dispositif
- **OPERATION CHEQUE-LIVRE** : En articulation avec le CLAS, permettre aux enfants de bénéficier d'un chèque-livre pour un meilleur accès à la lecture
- **Accueil Loisirs sans hébergements & Accueil Collectif de Mineurs (ALSH/ACM)** : Favoriser un accueil de qualité des enfants et des jeunes des QPV, soit au sein d'équipement structurants de la Ville comme le Centre de loisirs du Picou, soit au sein de structures associatives dans le cadre de la Convention Territoriale Globale de la CAF pour construire un projet social sur le territoire.

ACCES A LA SANTE SUR LES 3 QPV :

La Santé, son accès et sa promotion sont des enjeux forts pour la Ville. Au travers de 2 dispositifs le Contrat Local de Santé (CLS) et le dispositif Atelier Santé Ville (ASV) plus spécifique aux QPV, ainsi que d'un équipement la Maison de la Prévention, la Ville s'engage sur plusieurs axes de santé publique :

- o Promouvoir la santé mentale des habitants des quartiers prioritaires de la Ville
- o Améliorer la prévention de la souffrance psychique des habitants des quartiers prioritaires

Les engagements des partenaires

« Ville de Narbonne »

AMELIORER LE CADRE DE VIE :

- **GUSP** : Au travers de la Gestion Urbaine et Sociale de proximité (GUSP) continuer à améliorer le quotidien des habitants et leur cadre de vie par une gestion concertée et cordonnée avec les différents opérateurs intervenant plus particulièrement sur les domaines suivants :
 - o L'entretien et la gestion des espaces à usage collectif,
 - o La sensibilisation au respect de l'environnement et du cadre de vie ainsi que
 - o L'appropriation des espaces extérieurs et des logements
 - o L'implication et la Participation citoyenne des Habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie
- **Action Cœur de Ville** : Au travers de ce dispositif dynamiser le centre ancien :
 - o Réhabiliter l'habitat ancien en participant financièrement aux travaux de rénovation de façades.
- **Soutenir le Commerce de Proximité** :
 - o Continuer à accompagner les commerces de proximité du Centre-ville dans le cadre de l'action « Mon commerce en ville », grâce à l'aide pour la rénovation des devantures commerciales et des travaux intérieurs des cellules commerciales.
 - o Continuer à soutenir les marchés de plein vents présents les QPV de Narbonne Ouest et Est
- **Transition écologique** : En s'appuyant sur le Service Développement Durable de la Ville de Narbonne favoriser l'émergence et l'accompagnement de projets écoresponsables dans les quartiers prioritaires de la Ville comme par exemple :
 - o Favoriser la création d'îlots de fraîcheur sur les 3 QPV)
 - o Sensibiliser les habitants à la bonne gestion des déchets

AMELIORER LA TRANQUILLITE PUBLIQUE :

- Renforcer la Police de Proximité en créant une brigade d'intervention spécifique pour les QPV de la Ville (opérationnelle fin décembre 2024/ Début d'année 2025)
- Poursuivre la pacification du centre-ville (Bourg & Cité)

FAVORISER LES MOBILITES DOUCES :

- Favoriser les mobilités douces au sein de la Ville

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- Former les agents de la Direction à la Lutte contre les discriminations & à la Laïcité
- Favoriser l'Egalité Femme/Homme et s'inscrire dans la Journée de la femme du 8 mars

FAVORISER LA PARTICIPATION DES HABITANTS :

- FPH : En s'appuyant sur le dispositif du Fond de Participation des Habitants (FPH) favoriser le soutien aux initiatives ponctuelles et collectives d'habitants des quartiers prioritaires.
- Favoriser la participation citoyenne des habitants au travers d'instances de Démocratie participative formelles ou informelles.

Les engagements des partenaires

« Ville de Narbonne »

SOUTENIR LES BAILLEURS DANS L'AMELIORATION DE L'OFFRE :

- Continuer à soutenir les bailleurs en leur faisant bénéficier de la **garantie d'emprunt** de la collectivité en se portant caution morale pour l'obtention de crédits lors de la réalisation d'opérations d'intérêt public.
- Continuer à travailler en **étroite collaboration** avec les différents bailleurs pour mettre en œuvre des actions concertées d'aménagements de l'espace public et des actions d'animations pour favoriser **le vivre ensemble** sur les QPV

CONSEIL DEPARTEMENTAL 11

Les engagements des partenaires « CD11 »

ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT DE L'AUDE AUX FUTURS CONTRATS DE VILLE « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »

Outre une mobilisation et une présence effective des services départementaux, la participation du Département de l'Aude sera financière, mobilisant les moyens relevant d'une part de politiques sectorielles d'intervention et d'autre part de crédits dédiés à la politique de la ville. Le Département affirmera ses engagements en synergie avec les acteurs publics et privés, en intervenant en faveur de l'émancipation et de l'insertion des habitants des quartiers prioritaires, en répondant aux enjeux de la transition écologique, de l'accès aux services publics et à l'emploi avec en filigrane la convergence et l'articulation des différents dispositifs de la collectivité et de ses contractualisations partenariales.

Les principes des engagements du Département de l'Aude :

Le Département pourra privilégier le soutien aux petites associations locales, l'octroi financier minimal de 500,00 euros pour favoriser la pleine mise en place d'actions, la gestion des crédits du fonds social européen.

La participation du Département sera attribuée prioritairement en complémentarité du cofinancement d'au minimum deux partenaires parmi l'Etat, l'établissement public de coopération intercommunale et la commune afin de concourir à l'optimisation des financements du Département autour des actions structurantes pour les quartiers et par l'établissement de conventions pluriannuelles.

1- Les thématiques spécifiques :

Le Département pourra apporter son soutien sur cette thématique :

- En soutenant des projets portant sur le vivre ensemble, la réduction des inégalités, le soutien à la parentalité,
- En participant aux actions de prévention de l'isolement des séniors,
- En contribuant au développement d'actions culturelles, sportives ou de loisir constituant des leviers de mobilisation vers une démarche d'insertion.

A ce titre, le Département mobilisera les moyens de ses schémas : schéma départemental des solidarités, schéma départemental des enseignements artistiques et sportifs, schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics, plan départemental de l'habitat et plan départemental d'action au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), des interventions des maisons départementale des solidarités, celles des espaces séniors et des espaces insertion. Des crédits spécifiques politique de la ville pourront également être mobilisés.

Les engagements des partenaires « CD11 »

2- Les actions d'émancipation par l'emploi

Des projets facilitant l'accès à l'emploi des filières en tension pour les habitants des quartiers prioritaires seront favorisés.

Dans le cadre de la gouvernance partagée, il sera recherché l'articulation avec les priorités territoriales arrêtées par les instances locales d'animation.

Les actions en faveur de l'emploi soutenues par le Département s'inscriront dans les objectifs du pacte des solidarités, de la convention France travail.

Acteur majeur de l'insertion, le Département mobilisera en premier lieu les crédits du programme départemental d'insertion et le partenariat existant au moyen des contrats aidés, des clauses d'insertion, de la création d'activité. Des crédits spécifiques politique de la ville pourront également être mobilisés.

3- Les enjeux transversaux de l'écologie au quotidien, les mobilités, la lutte contre les discriminations, la participation des habitants

Des actions en faveur de la lutte contre la précarité énergétique, de la mobilité et de la lutte contre les discriminations seront soutenues en priorité.

Pour renforcer les moyens alloués à la lutte contre les inégalités vécues par les habitants des quartiers prioritaires, le Département s'appuiera prioritairement sur les dispositifs départementaux des politiques mobilités, d'environnement, de réduction des consommations d'énergie : le plan départemental de l'habitat et le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, la politique départementale de transition écologique, le plan alimentaire territorial, Mobil'Aude. Des crédits spécifiques politique de la ville pourront également être mobilisés.



CONSEIL REGIONAL OCCITANIE

Les engagements des partenaires « REGION »

La Région Occitanie réaffirme son soutien plein et entier aux territoires en politique de la Ville. Le contrat de ville constitue à ce titre le cadre de référence de l'action régionale pour les quartiers.

Déjà signataire de la précédente génération de contrats de ville, la Région Occitanie mène, depuis 2016, une politique volontariste pour les quartiers, action qui s'est encore renforcée à partir de 2021 avec la création d'une Vice-Présidence dédiée au sein de l'Exécutif régional ainsi que la désignation d'élus référents en charge du suivi des contrats de ville.

L'action régionale pour ces quartiers répond aux enjeux de justice sociale et territoriale dans le cadre d'une Région plus inclusive et dans le respect des principes fondamentaux et des valeurs de la République, notamment la laïcité et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Elle prend également en compte la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et l'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap.

Elle renforce la priorité donnée aux quartiers dans l'ensemble des politiques régionales en articulation avec le Pacte Vert lancé en novembre 2020 pour répondre à l'urgence climatique et le Plan Habitat Durable adopté lors de l'AP du 14 décembre 2023 dans une démarche volontaire de construction d'un territoire plus inclusif et plus solidaire en permettant à tout un chacun, en milieu rural et en milieu urbain, quel que soit son degré d'autonomie, quel que soit son âge, quel que soit son genre, quelle que soit son origine, de se projeter dans une vie où l'égalité des chances est une réalité.

Forte de sa localisation dans le quartier prioritaire de Narbonne Centre, la Maison de Ma Région est un espace d'accueil et d'information pour les habitants et associations du territoire. A ce titre, elle peut être sollicitée pour communiquer ou accueillir des actions dans ses locaux afin de leur offrir une meilleure visibilité.

La Région agit d'abord et avant tout dans le cadre des compétences et politiques régionales.

AGIR POUR L'EDUCATION ET L'ORIENTATION DES JEUNES

Afin de lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, le Plan Jeunesse 2023-2028 met en place des mesures visant à accompagner les jeunes collégiens, lycéens, étudiants, élèves des Ecoles Régionales de la Deuxième Chance, jeunes suivis en Missions Locales, apprentis, jeunes demandeurs d'emplois ou salariés, dans l'ensemble de leur parcours en termes d'éducation, d'orientation, mobilité, santé, logement, loisirs... :

L'action ciblée sur les quartiers doit permettre de mettre en synergie les politiques publiques en matière d'orientation scolaire, d'accès à la formation et à l'emploi, et l'action structurante des associations œuvrant au quotidien dans ces quartiers afin de faciliter le choix et la mise en œuvre des projets professionnels de chacun.

Les engagements des partenaires « REGION »

Ainsi, dans le cadre des priorités fixées dans le Plan Jeunesses régional 2023-2028 et en lien avec le service Public Régional de l'Orientation (SPRO), la présence régionale est renforcée notamment avec des actions à destination des jeunes telles que :

- La mobilisation des Maisons de l'Orientation (dont l'une des trois est implantée au cœur d'un QPV toulousain) et des Maisons de l'Orientation Mobile qui circulent sur l'ensemble du territoire régional, pour aller vers les jeunes qui ont le plus besoin d'accéder à l'information sur les métiers, et au conseil sur leur orientation. Ces Maisons de l'Orientation Mobile se déplacent prioritairement dans les QPV de la région Occitanie,
- Les informations spécifiques sur l'accès aux stages avec la plateforme Id Stages,
- L'accompagnement spécifique dans le cadre de l'Appel à projet annuel « *Et pourquoi Pas ?* » : projets proposés par les lycées autour de l'égalité des chances et de la lutte contre les déterminismes sociaux pour favoriser l'accès des élèves vers le supérieur,
- La participation active aux Cités Educatives développées sur le territoire régional, en lien avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO),
- Les informations spécifiques sur le Revenu Ecologique Jeunes qui permet aux jeunes demandeurs d'emploi de se lancer dans une formation verte ou d'être accompagnés sur un projet de création d'entreprise.

FAVORISER L'ACCÈS A LA FORMATION ET A L'EMPLOI

La Région accompagne le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers « engagement 2030 », en application de la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation écologique (SRESTE) 2022-2028. En tant que pilote de cette politique qui est une priorité, la Région est engagée depuis de nombreuses années en faveur de la création, la reprise et la transmission d'entreprises sur l'ensemble du territoire. Avec un Appel à Projet dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers, elle agit pour lever les freins et proposer une offre combinant accompagnement tout au long du parcours de création ou de reprise et financement.

Les engagements des partenaires « REGION »

La Région mobilise également les dispositifs de formation du Plan Régional de Formation ainsi qu'une offre de service dédiée, en lien avec le Service public Régional de l'Orientation (SPRO) pour :

- La formation des publics à travers le Plan Régional de Formation 23/26 :
 - Les dispositifs pré-qualifiants : les Ecoles de la Deuxième Chance (E2C), le dispositif Lectio - Lutte contre l'illettrisme et le dispositif Projet Pro,
 - L'offre qualifiante : deux programmes de formations sont mobilisés pour assurer la professionnalisation des demandeurs d'emploi dans l'objectif de l'accès à l'emploi : Compétence + et parcours Qualifiant. En outre, l'offre de formation des 23 Ecoles Régionales du Numérique qui maillent le territoire d'Occitanie s'adresse particulièrement aux habitants des quartiers prioritaires.
- L'offre de services dédiés :
 - L'accompagnement des acteurs sur la sensibilisation et le repérage des personnes en situation d'illettrisme grâce à l'action des Centres Ressources Illettrisme (CRIA),
 - La lutte contre le décrochage scolaire au travers de l'animation régionale des Plateformes de Soutien Au Décrochage (PSAD) qui regroupent les autorités académiques et les acteurs locaux de l'orientation et de l'insertion des jeunes (CIO), Missions de Lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS),
 - Mon Parcours Formation Métiers : un métier près de chez moi et qui me plaît !,
 - Innov'emploi expérimentation : accompagnement à l'emploi en direction des jeunes diplômés domiciliés dans les quartiers politiques de la ville, actions de repérage et de mobilisation des publics...

Travers :

- des aides apportées aux acteurs et associations culturels et sportifs de proximité : aide aux festivals, diffusion culturelle de proximité, langue et culture régionale, acquisition de petits matériels via le dispositif « Club, Occitanie Sport pour Tous », dispositif « Club, Occitanie, Ambassadeur Sport »
- de l'Appel à projet pour un territoire Occitanie plus inclusif et solidaire,
 - de dispositifs à destination des jeunes : Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Egalité, Concours Régional Discrimétrages, Premiers Départs en vacances, Sac Ados, Appels à Projets Génération Egalité, Génération santé, Santé mentale et Bien-être,
- du soutien à l'éducation, à l'environnement et au développement durable, ...

Les engagements des partenaires « REGION »

Soutien spécifique au tissu associatif de ces quartiers, essentiel à la vie citoyenne et au lien social, avec une attention particulière aux initiatives permettant de renforcer la médiation dans ces quartiers auprès des publics jeunes et des apprenants.

Afin d'accompagner les acteurs des quartiers populaires dans la lutte contre le racisme, la Région met à leur disposition « la plateforme de lutte contre le racisme et l'antisémitisme » destinée aux professionnels, formateurs, éducateurs, animateurs.

AMELIORER LE CADRE DE VIE

La Région intervient dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie et de leurs Programmes Opérationnels annuels, y compris avec les Fonds européens. Elle est notamment attentive aux besoins de création/adaptation/modernisation des équipements des quartiers.

Dans ce cadre, elle mobilise l'ensemble de ses politiques régionales de droit commun en investissement ce qui se traduit notamment par des politiques/dispositifs adaptés aux besoins des quartiers : dispositifs Vitalité des territoires, construction ou rénovation des installations sportives, d'équipements culturels, construction de Maisons ou Centres de Santé, équipements touristiques, Pass Commerce de Proximité, dispositif friches, ...

La Région sera particulièrement vigilante avec ses partenaires et pourra conditionner ses aides au respect de la concertation des habitants et des associations locales dans la définition et la mise en œuvre des choix et des programmes d'actions et des projets d'investissements qui en découlent pour mieux habiter et vivre dans les quartiers prioritaires.

Concernant les opérations de renouvellement urbain, elle sera attentive aux politiques de relogement à la qualité architecturale et environnementale des nouveaux programmes.

En lien avec les orientations validées dans le cadre du Plan Habitat Durable, en matière de logement, la Région intervient prioritairement :

- pour accompagner, dans les centres dégradés anciens des petites villes, les communes dans le développement de leur offre de Logement communal locatif à vocation sociale (hors métropoles et communes de plus de 5000 habitants),
- en faveur de la Reconstitution de l'Offre de Logements Locatifs Sociaux (ROLLS) dans le cadre des conventions ANRU. Les engagements prévisionnels en investissement pris dans le cadre des Conventions NPNRU sont en effet confirmés mais peuvent le cas échéant être révisés, soit sur demande des territoires soit sur proposition de la Région, en accord avec les partenaires, pour tenir compte de l'évolution du contexte et des projets.

Alors que les habitants des quartiers populaires sont en première ligne face à la précarité énergétique mais aussi sur le front du réchauffement climatique, la Région est particulièrement attentive à la rénovation énergétique des logements dans ces quartiers, à celles des équipements publics, mais aussi à la lutte contre les îlots de chaleur au travers de son dispositif « désimperméabilisation/renaturation des espaces publics et des cours d'école ».

Les engagements des partenaires « REGION »

DEVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITE

La Région Occitanie est cheffe de file de la politique des mobilités sur son territoire. Elle a créé liO le service régional de transport public regroupant le train, le car, le transport à la demande, le transport scolaire et les mobilités douces et actives.

La Région considère que les mobilités douces, les transports alternatifs et le désenclavement des quartiers sont des enjeux prioritaires de la politique régionale des mobilités et elle incitera/encouragera les autres Autorités Organisatrices (mobilité urbaine / métropoles, agglomérations, ...) à en faire de même.

D'ores et déjà, afin d'encourager les mobilités douces des jeunes d'Occitanie et des quartiers prioritaires, elle offre aux 12-26 ans la gratuité par l'usage à bord des trains et des cars via le dispositif « +=0 ».

En application de la loi d'Orientation des Mobilités régionales (LOM), la Région en partenariat avec les acteurs de la mobilité établit un plan d'action pour définir les conditions de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique et de handicap ou dont la mobilité est réduite. Ce plan aura deux vocations : définir les conditions de conseil et accompagnement individualisé à la mobilité et prévoir des actions concrètes de mobilité pour favoriser le retour à l'emploi.

MOBILISER LES FONDS EUROPEENS

En tant qu'autorité de gestion, la Région Occitanie sera attentive à la mobilisation des fonds européens en soutien des projets et initiatives des quartiers populaires dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021/2027, sous réserve des règles spécifiques d'éligibilité et du respect de la maquette financière.

Le programme opérationnel FEDER/FSE+ vise à réduire les déséquilibres territoriaux et sociaux autour de 5 priorités dont la relance économique, l'urgence climatique, la formation et l'emploi...

Ainsi, la priorité 5 vise à promouvoir un rééquilibrage territorial et à offrir les mêmes opportunités à tous. Certaines actions sont spécifiquement dédiées aux habitants des QPV comme la création ou la réhabilitation d'espaces de vie urbains (places, squares, parcs etc...) et d'espaces sportifs et de loisirs de proximité (stades, espaces de jeux, salles ou terrains de sports, piscine, etc...).

Les autres priorités peuvent également être mobilisées comme par exemple les mobilités douces : l'aménagement d'infrastructures et de liaisons cyclables en site propre et sécurisées, les équipements et services favorisant le développement des modes de transports actifs dans les gares et haltes du réseau de transport public régional (stationnement vélo, bornes de service...).

Par ailleurs, le Fonds Social Européen intervient directement en soutien des actions de formation, d'inclusion et en faveur de l'emploi.



CAISSE ALLOCATION FAMILIALES AUDÉ

Les engagements des partenaires « CAF »

Les objectifs prioritaires pour la C.A.F. de l'Aude

La Caisse d'Allocations Familiales accompagne les projets des associations du territoire dans le cadre de ses champs de compétence qui sont la petite enfance, l'enfance-jeunesse, l'animation de la vie sociale, le logement, l'accès aux droits....

Les priorités sont notamment de :

- permettre aux familles de bénéficier pour leurs enfants d'un accueil de qualité dans les structures dédiées (Associations sportives, culturelles, artistiques EAJE, LAEP, ACM, CS, EVS ...)
- de soutenir les structures accueillant les jeunes et proposant des projets pédagogiques de qualité notamment ceux contribuant à accompagner les projets portés par les jeunes visant à leur autonomie,
- de consolider l'animation de la vie sociale et de favoriser l'accès et le maintien dans un logement décent.
- de développer des actions avec les enfants, les jeunes et / ou leurs familles autour de la transition écologique, le domaine artistique ou culturel.

Une attention toute particulière sera portée aux projets favorisant le soutien aux personnes les plus vulnérables notamment des mono-parents ou en situation de handicap.

La demande de subvention est examinée par les services de la Caf et soumise pour vote à une Commission d'Action Sociale composée des membres du Conseil d'Administration de la CAF.

Le budget de l'association et de l'action devra être transmis suivant une comptabilité analytique permettant d'isoler les différentes actions mis en œuvre et leurs financements. La présentation d'un budget sur l'année civile sera privilégiée, la Caf ne pouvant intervenir sur deux exercices. Par exemple une action qui débuterait sur l'année N au mois de septembre et étant en cours jusqu'au mois de mai de l'année N+1. Il sera demandé à la structure de déposer un dossier pour l'année N pour la période de septembre de l'année N à décembre de l'année N. Un deuxième dossier sera déposé pour l'année N+1.

Les financements déjà valorisés sur un autre dispositif, affecté à une action déposée dans le cadre du contrat de ville devront figurer sur le budget de l'action et la précision de la nature de l'aide apportée. Par exemple aide au titre du REAAP, prestation de service Caf (PSU, PSO) ...

La Caf ne pourra pas être le seul financeur de l'action.

Chaque dossier déposé sur la plateforme dauphin devra être accompagné des pièces obligatoires dont que de l'attestation de déclaration en Préfecture, de la liste des membres du bureau, du RIB.

Les engagements des partenaires « CAF »

Attention les dossiers qui concerneraient des actions de soutien à la parentalité devront être déposés également sur la plateforme Elan afin de pouvoir bénéficier de financement au titre du REAAP

Dans le cas du renouvellement d'une action financée par la Caf l'année précédente, une nouvelle aide financière ne pourra être sollicitée que si cette première action a fait l'objet d'un bilan quantitatif et qualitatif accompagné d'un compte de résultat analytique de l'action, adressés à la CAF de l'Aude, à l'adresse mail suivante :

afc.sdt@caf11.caf.fr avant le 30 avril de l'année suivante avec l'objet suivant : Bilan action CV ville xxx année du projet – nom de l'action - nom de l'association.



DOMITIA HABITAT

Les engagements des partenaires

« DOMITIA HABITAT »

PREAMBULE

Domitia Habitat est un Office Public de l'Habitat (OPH), organisme public destiné à la location de logements sociaux. L'Office est rattaché à la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne sous la forme d'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC). Domitia Habitat est membre de la Société de Coordination Brennus depuis 2021.

Créé en 1920, l'office, gère un patrimoine locatif de 3 732 logements sur le territoire du Grand Narbonne et œuvre pour offrir un logement de qualité aux personnes qui relèvent des critères d'attribution.

46.6% du parc locatif étant situé sur les 3 quartiers prioritaires de la Ville, Domitia Habitat porte une attention particulière aux conditions et cadre de vie de ses locataires.

En effet, Domitia Habitat porte une démarche pro-active en répondant au cadre soumis par les conditions d'utilisation de l'abattement TFPB mais également en développant et travaillant au quotidien en lien avec les acteurs de proximité qu'ils soient associatifs et/ou institutionnels.

Ces actions répondent aux enjeux constants définis dans le cadre du Contrat de Ville et tendent à la réduction des inégalités et à l'amélioration du « Vivre Ensemble ».

Domitia Habitat s'engage dans le cadre du Contrat de Ville 2024 – 2030 à répondre aux différents enjeux en terme :

- D'Investissement et Transition Ecologique,
- De cadre de vie,
- De Sécurité et Tranquillité Résidentielle,
- Du Plein emploi,
- De la proximité des services et des Politiques Sociales,

Dans la limite de ses compétences, Domitia Habitat s'engage à étudier la faisabilité de projets sous réserve de concertation avec les parties prenantes et d'accompagnement financier.

Les engagements des partenaires

« DOMITIA HABITAT »

INVESTISSEMENT - TRANSITION ECOLOGIQUE – CADRE DE VIE

Engagements 2024 - 2030 : Améliorer le cadre de vie des habitants et l'attractivité des quartiers :

- .. Contribuer à la transition écologique et énergétique et à l'adaptation au changement climatique :
 - o Développer et gérer notre patrimoine de façon durable,
 - o Poursuivre la requalification et la rénovation énergétique,
 - o Valoriser le ré-emploi des matériaux
- .. Contribuer à l'objectif de lutte contre l'artificialisation des sols :
 - o Etude de faisabilité via utilisation du fond vert potentiel à mobiliser pour la renaturation et l'aménagement en zone urbaine comprenant désimperméabilisation des sols et créations d'îlot de fraicheur,
 - o Tendre vers des matériaux bio-sourcés et perméable
 - o Engager le désamiantage du parc
- .. Poursuivre les efforts d'accessibilité du Parc :
 - o Adapter notre parc aux personnes à mobilité réduite
- .. Mise en place d'accompagnement social et de médiation de chantier dans le cadre des réhabilitations,
- .. Mise en place d'accompagnement aux éco-gestes et à la maîtrise des énergies.

SECURITE – TRANQUILLITE RESIDENTIELLE

En cours

- **Mise en place d'un Plan Stratégique d'Implantation de Vidéo de Surveillance Urbaine.**
Défini en lien avec le Centre de Supervision Urbain de la Ville de Narbonne. Plan Stratégique Pluriannuel d'implantation en QPV.
- **Pérennisation du Partenariat renforcé en Sécurité Intérieure**
- **Participation active aux instances d'actions collectives : GPO – GLTD – CISPD ...**
- **Pérennisation du dispositif d'assermentation sur la base du volontariat**
- **Mise en place de Procédure Interne de Gestion et de Traitement - 2024**
 - Procédure Véhicule en Infraction
 - Procédure de traitement des troubles de jouissance pouvant induire la résiliation de bail
 - Procédure Atteintes aux personnes
 - Procédure contre les logements/locaux squattés
 - Former les collaborateurs à la gestion des conflits
 - Traitement du Vivre Ensemble pour lutter contre les incivilités

Les engagements des partenaires

« DOMITIA HABITAT »

Engagements 2024 - 2030 : Veiller à la Sécurité et la tranquillité résidentielle :

- Maintenir une veille permanente et traiter les faits d'incivilités
- Développer et pérenniser nos actions en matière de sécurité
- Renforcer les partenariats Police/Justice
- Veiller à la sécurité des personnes et des biens

PLEIN EMPLOI

En cours - Engagement 2024 – 2030 : Favoriser le Plein Emploi

- Poursuivre la mise en place et le suivi des clauses d'Insertions Sociales dans l'ensemble des marchés de travaux éligibles,
- Développer une offre de marchés réservés afin de soutenir activement les SIAE (Structure d'Insertion par l'Activité Economique),
- Favoriser l'ESS (Economie Sociale et Solidaire),
- Pérenniser les engagements visés dans le cadre de la Charte Paqte les Entreprises s'engagent,
- Candidater aux Chantiers Jeunes mis en place par le CISPD, le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération.
- Mise à disposition de locaux et/ou loyers modérés aux associations de proximité
- Mise en place de permanences animées par la Mission Locale Jeune

PROXIMITE ET POLITIQUE SOCIALE

Rappel du contexte

- 80% des Audiois sont éligibles au logement social,
- Déséquilibre entre offre et demande (6.46% de rotations par an / 5600 demandeurs),
- Une fragilité de plus en plus marquée – 39% des locataires de Domitia Habitat ont des revenus inférieurs à 20% des plafonds du PLUS.

Les engagements des partenaires

« DOMITIA HABITAT »

Le réalisé 2015 – 2023 et en cours

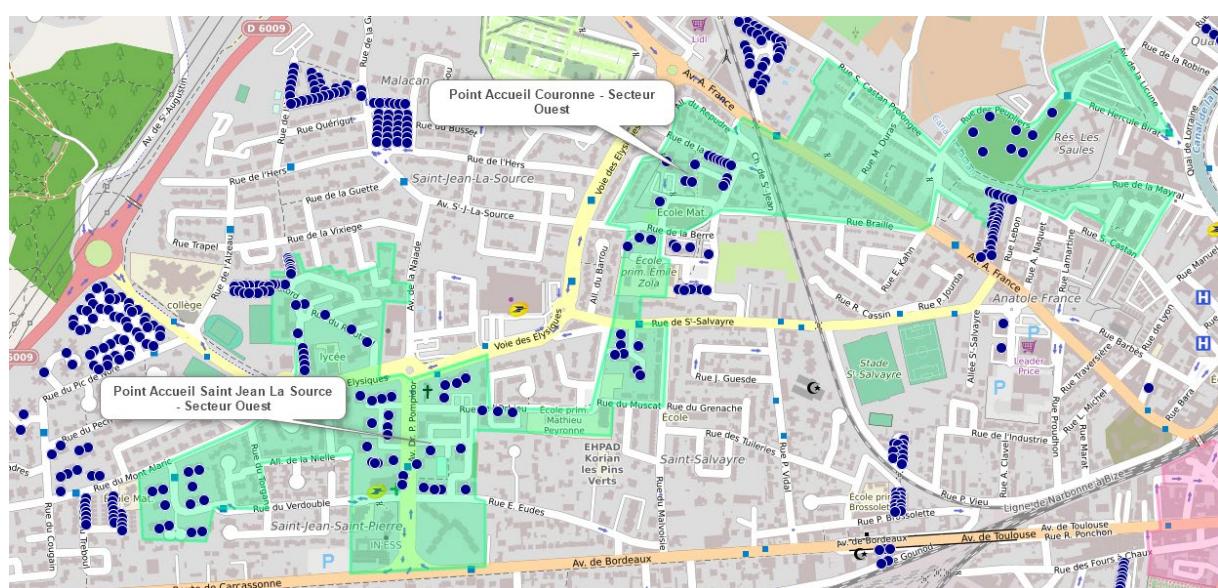
- Mixité Sociale

- Participation active dans le cadre de la CIL
- Gestion en flux : Impliquer l'ensemble des acteurs qui participent à l'accès au logement, et en premier lieu les différents réservataires
- Stratégie adaptée de la vacance afin de favoriser la mixité sociale
- Améliorer la gestion des mutations pour fluidifier la mobilité interne et optimiser l'occupation du Parc Social
- Adapter les politiques d'attribution aux enjeux du Vivre Ensemble
- Favoriser l'implication des habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie et le « Mieux Vivre Ensemble »

- Proximité et accessibilité des services

- Renforcement de la présence gardiens
- Accompagnement individuel
- Programme d'animation collectives
- Couverture de l'ensemble des QPV par la mise en place de point accueil

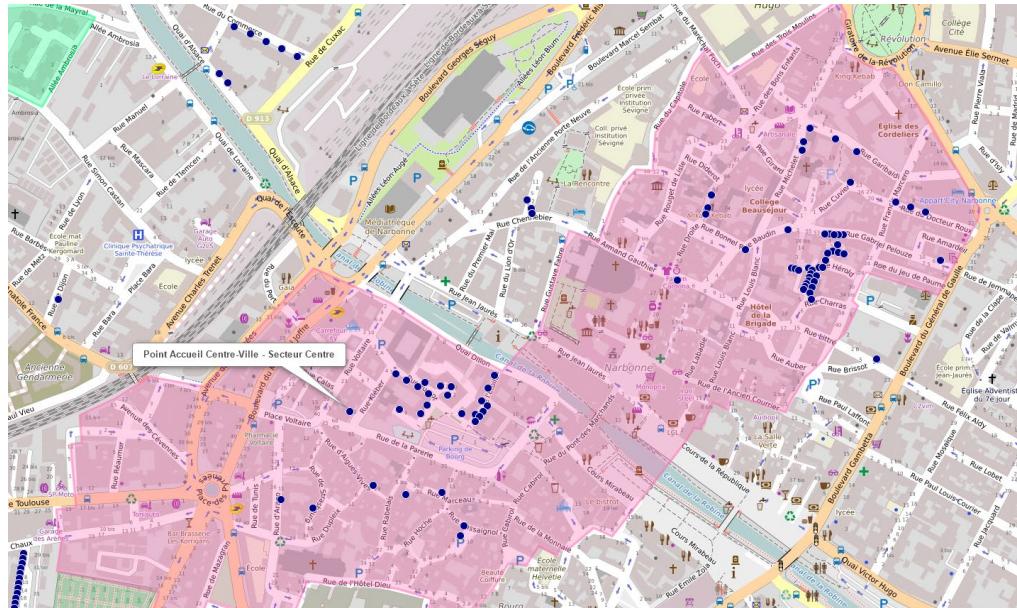
Secteur OUEST



- Point Accueil Domitia Habitat Saint Jean La Source : 20 avenue Paul Pompidor 11100 NARBONNE
- Point Accueil Domitia Habitat Couronne : 8 rue Gentille Cohen 11100 NARBONNE

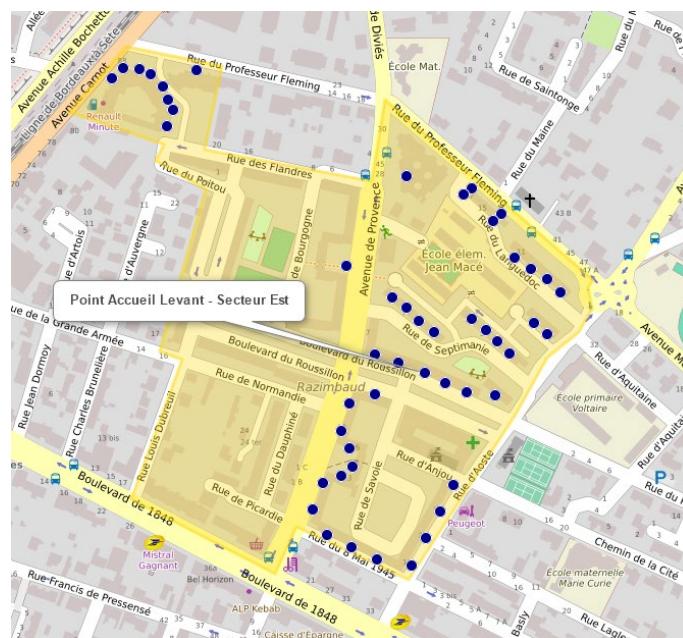
Les engagements des partenaires « DOMITIA HABITAT »

Secteur CENTRE



- Point Accueil Domitia Habitat Centre-Ville : 10 rue Kleber 11100 NARBONNE

Secteur EST



- Point Accueil Domitia Habitat Levant : 5 boulevard du Roussillon 11100 NARBONNE

Les engagements des partenaires

« DOMITIA HABITAT »

- **Dispositifs spécifiques – Accompagnement individuel et collectif – Cadre de Vie**
 - Habitat Inclusif - Accompagnement personnalisé dans les démarches de vie quotidienne
 - 2 ETP Conseillère Economie Sociale et familiale – Atelier Budget ...
 - Politique Adaptabilité du Logement
 - Soutien financier du tissu associatif dans le cadre de l'Appel à Projet du Contrat de Ville :
 - .. Animation de cohésion sociale
 - .. Soutien aux démarches administratives
 - .. Apprentissage du Français
 - .. Valeurs de la République
 - .. Cadre de vie
 - .. Chantier Jeune
 - Convention avec Soliha pour accompagnement en santé mentale des locataires – en cours
 - Convention d'Espace Logement Inclusion avec Soliha – Aude Urgence Accueil – FAOL – AFDAIM – ADAF – CCAS
 - Convention Habitat Humanisme – Femmes victimes de violence en situation de rue seule et/ou avec enfants – 2023
 - Convention avec le CIDFF
 - Mise à disposition de locaux et/ou loyers modérés aux associations de proximité

Perspectives 2024 – 2030

- Maintenir la proximité et la qualité de service au plus près des locataires
- Améliorer la gestion des mutations pour fluidifier la mobilité interne et optimiser l'occupation du Parc Social
- Permettre l'accession sociale
- Adapter les politiques d'attribution aux enjeux du Vivre Ensemble
- Favoriser l'implication des habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie et le « Mieux Vivre Ensemble »
- Etudier et soutenir tout projets d'innovations sociales

ALOGEA

Les engagements des partenaires « ALOGEA »

Action sociale / accès aux droits

- Accueil et accompagnement de l'ensemble de nos locataires en QPV dans le cadre du droit commun (accueil du public dans notre agence au cœur du quartier Razimbaud, présence renforcée sur le terrain avec une équipe technique et une équipe d'entretien, service accompagnement social)
- Mission d'accompagnement social conduite en interne (1 CESF sur le secteur Narbonnais) dans le cadre du droit commun
- En interne, notre responsable du développement social et durable participe aux instances du contrat de ville et développe en partenariat avec les structures du territoire des projets à destination des QPV et de leurs habitant.e.s

Santé : précarité alimentaire / isolement des publics fragiles /santé mentale

- Soutenir les projets de lutte contre la précarité alimentaire et de prévention de la santé mentale ainsi que les actions de lutte contre l'isolement des seniors (mise à disposition de locaux, co-financement, appui à la communication, etc.)
- Formation de l'ensemble du personnel de proximité à l'accompagnement des seniors (labellisation Habitat Senior Services)

Entretenir et aménager les quartiers / développer un habitat durable / transition écologique

- En interne, notre chargée de gestion urbaine de proximité, 3 agents de cité, 4 agents d'entretien et 2 agents techniques interviennent au quotidien sur l'entretien des QPV
- Suite à la réhabilitation énergétique de nos bâtiments dans les quartiers Saint Jean Saint Pierre et Razimbaud (étiquette énergétique A ou B, 355 logements concernés) et à la sécurisation des parties communes, mettre en œuvre un entretien courant garantissant la pérennité des travaux
- Poursuivre avec les partenaires de l'insertion la mise en œuvre de chantiers tremplins pour l'aménagement et l'entretien des quartiers
- Soutenir les actions de sensibilisation à la propreté menées par la GUSP
- Poursuivre notre soutien au dispositif d'auto-réhabilitation des compagnons bâtisseurs (mise à disposition d'un local, travail en lien avec les services)
- Développer/soutenir des actions visant à la (re)végétalisation des quartiers en partenariat avec la Ville de Narbonne (Razimbaud)
- Soutenir les projets d'éducation à l'environnement et les projets en lien avec la transition écologique et notamment : consommation énergétique, gestion des déchets, alimentation et biodiversité à destination des habitants.

Les engagements des partenaires « ALOGEA »

Cohésion sociale / Vivre ensemble :

Participation des habitants / Citoyenneté / Pratiques culturelles :

- Soutenir les démarches de concertation des habitants portées par la GUSP, les conseils citoyens, les associations, les Centres Sociaux, EVS
- Faciliter l'installation d'association dans les QPV en pratiquant des loyers progressif (sur 3 ans) ou la mise à disposition gratuite (en fonction du local)
- Projet d'aménagement du local commercial 1 rue Calas (Centre-Ville) en local associatif partagé de type tiers-lieux afin d'accueillir les habitants du quartier et les structures associatives sous réserve de la mobilisation des crédits d'investissements "Engagement Quartiers 2023" et la DPV.
- Soutenir l'organisation de fêtes de quartiers
- Favoriser les pratiques artistique et culturelle des habitants des QPV : mise à disposition/utilisation des espaces extérieurs, locaux, façades de bâtiments et co-financement de projets permettant ces pratiques au sein des quartiers et donnant accès à des prestations de qualité.

Favoriser et prévenir la tranquillité :

- En interne, notre chargée de cadre de vie et de médiation intervient sur les troubles de voisinage (médiation, rappel au règlement intérieur, dispositif juridique, etc.) et travaille en partenariat avec les différents acteurs de la médiation et de la tranquillité publique
- Participation au GPO
- Poursuivre le travail en lien avec l'équipe de prévention spécialisée (ABP)

Lutte contre les discriminations :

- Favoriser les parcours résidentiels et la mobilité dans le respect de la Loi Egalité Citoyenneté dans le cadre de notre Convention d'Utilité sociale et, à l'échelle communautaire, de la Convention Intercommunale d'attribution
- Formation de nos personnels à l'accompagnement des familles gitane (participation au dispositif)
- Accompagnement en lien avec nos partenaires des femmes et familles victimes de violence (droit commun)

Insertion / formation :

- Poursuivre la mise en œuvre de Chantiers Tremplins
- Clause d'insertion systématique dans nos marchés avec un minimum de 10% des heures (politique RSE de l'organisme)
- Marché d'entretien (propreté et maintenance) avec des lots réservés aux entreprises d'insertion (politique RSE de l'organisme)
- Signataire de la charte les entreprises s'engagent / PAQTE (politique RSE de l'organisme)



MARCOU

Les engagements des partenaires « MARCOU »

MODALITES DE L'ENGAGEMENT POUR 2024 – 2030 :

- REHABILITATION DE L'IMMEUBLE ST JACQUES
- REPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES LA CERISAIE / LA POMMERAIE DANS LE CADRE DU PSP
- AMELIORATION DU CADRE DE VIE LES CENTAURES (ENTRETIEN DES CAGES ESCALIER ET DES EXTERIEURS)

CHAMBRE DE COMMERCE ET INDUSTRIE



Les engagements des partenaires « CCI »

Modalités de l'engagement pour 2024 – 2030 :

La CCI Aude accompagne les porteurs de projet qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise. Dans le cadre du droit commun, elle poursuivra son action en faveur des porteurs de projet audois, notamment ceux issus des QPV.

La CCI Aude œuvre à la valorisation des métiers, notamment ceux en tension, auprès des jeunes à travers plusieurs actions et collaborations. Cette mission sera renforcée, en partenariat avec les acteurs locaux.

La CCI Aude accompagne les entreprises dans leurs transitions numérique et écologique à travers des actions de sensibilisation, des opérations collectives, des audits et du conseil individuel. Elle poursuivra ses efforts en la matière dans le cadre du droit commun.



BPI FRANCE

Les engagements des partenaires « BPI France »

BPIFRANCE

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012.

SOLUTIONS DE DROIT COMMUN : Bpifrance propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

PROGRAMMES SPECIFIQUES : Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Crée

- **15 briques de solutions** : Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.
- **Concours Talents des Cités** : un concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Crée et l'écosystème local à chaque étape.
- **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030** : des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.
- **Les Bus de l'Entrepreneuriat** : des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.

- Les CitésLab : des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.

- Les Carrefours de l'entrepreneuriat : le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.

- Le renforcement des actions des Réseaux : pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.

- Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers : un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Crée. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.

Des actions renforcées en soutien aux projets innovants : grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.

Les engagements des partenaires « BPI France »

- Un nouveau prêt bonifié Flash : un prêt 100% digital à destination des TPE de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.
- Un nouveau Fonds de fonds en investissement : qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
- Une équipe Fast Track to Cash : qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.
- Les accélérateurs : Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.
- Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation : pour répondre à des besoins particuliers, tels que l'accès aux marchés publics et privés ou le Comex de poche. Ils apportent de la visibilité, de la crédibilité et du mentorat aux entrepreneurs.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

BANQUE DES TERRITOIRES

Les engagements des partenaires

« Banque des Territoires »

Banque des Territoires

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- D'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc)
- de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les Cosignataires du Contrat de Ville 2024-2030

Christian POUGET

Préfet de l'Aude

Bertrand MALQUIER

Président du Grand
Narbonne Communauté
d'Agglomération

Bertrand MALQUIER

Maire du Narbonne

Magali VERGNES

Conseillère Départementale

Catherine BOSSIS

Conseillère Régionale

Elise PALUS

Directrice de la Caisse
d'Allocations Familiales
de l'Aude

Christian POUGET

Préfet de l'Aude
Pour ANRU

Christian POUGET

Préfet de l'Aude
Pour ANAH

Pierre- Marie BECKAERT

Domitia Habitat
Directeur Général

Denis JANAUD

Habitat Audois
Directeur Général

Estelle QUÉSSADA

ALOGEA
Directrice

Jean-Pierre MUNICH

Marcou Habitat
Président

Michel KESSOUARI

CDC Habitat
Directeur Territorial

Gaëtan-Pierre DUMONCEAU

Membre Élu de la CCI

Pierre VERA

Président de la Chambre
des Métiers et de
l'Artisanat de l'Aude

Les Cosignataires du Contrat de Ville 2024-2030

Joël LAPORTE

Directeur Académique de
Carcassonne

Pierre GOUZY

Directeur d'agence
France Travail

Emilie VIDAL

BPI Montpellier
Directrice Régionale

Vincent NICLAS

Directeur Territorial de la
Banque des Territoires

Vanessa ZARAGOZA

Manpower
Co-Leader du club « Les
Entreprises S'engagent »
PaQte

Frédéric SALIN

Véolia
Co-Leader du club « Les
Entreprises S'engagent »
PaQte

Didier JAFFRE

ARS
Directeur Général